

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, UNIVERSITAIRE ET
RECHERCHES SCIENTIFIQUES
E.S.U.R.S
INSTITUT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE
GOMA

ISP/GOMA

Ispgom@yahoo.fr



B.P. 30 GOMA

SECTION : LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

OPTION : HISTOIRE

« ETUDE COMPARATIVE DES CEREMONIES DES
MARIAGES TRADITIONNELS ENTRE LES TRIBUS
NYANGA ET KUMU : DES ORIGINES A 2012 »

Par: KASHIRA LUKOO Emmanuel

Mémoire présenté et défendu en vue de l'obtention du
grade de licencié en Pédagogie Appliquée.

Option : Histoire

Directeur: Prof. Dr. Timothée MUSHAGALUSA

Encadreur : Ass. Aimable KERAKABO

JUILLET 2013

Pour le CT
Joseph MUSHONGA YA
2

EPIGRAPHE

« L'Éternel Dieu dit : « il n'est pas bon que l'homme soit seul, je lui ferai une aide qui soit son vis-à-vis ».

Genèse : 2 ; 18.

IN MEMORIUM

Nos pieuses pensées s'adressent aux regrettés grands-pères SUKARI MUTOKA et NGAIMOKO, puis à nos tantes KAHINDO SOLEIL, PHILOMENE et à notre petit-frère BAYOMBA KASHIRA, pour tout souvenir que nous gardons d'eux, qu'ils reçoivent dans le secret de l'au-delà, notre communion, affection et que la terre de nos ancêtres leur soit douce,

DEDICACE

A nos parents BONNE-ANNEE KASHIRA et NTABO MARGUERITTE pour leur assistance, expériences et conseils qu'ils ont toujours prodigués et dont nous ne cessons de bénéficier.

A madame notre épouse KAHINDO BAIBONGE Bébé, pour sa patience, l'endurance et les charges assumées pendant notre parcours académique.

A vous nos enfants : PITIE KASHIRA, JANVIER KASHIRA Aristote, MUTOKA KASHIRA Patient, Pour votre fraternité.

SIGLES ET ABREVIATIONS

C.R.L.C.A	: Cahier de Recherche en Linguistique et Cultures Africaines/Université de Kisangani
CFC	: Code de la Famille Congolais
Dr	: Docteur
HSS	: Histoire et Sciences Sociales
ISP – GOMA	: Institut Supérieur Pédagogique de Goma
OEC	: Officier de l'Etat Civil
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
TFC	: travail de fin de cycle
U.O	: Université Ouverte
UNIGOM	: Université de Goma
UNIVOGO	: Université Ouverte de Goma
UPROGL	: Université Progressiste des Grands Lacs

REMERCIEMENTS

A l'issue de notre cycle de licence en pédagogie appliquée à l' Institut Supérieur Pédagogique de Goma en sigle ISP-GOMA, que Dieu tout puissant soit loué pour tous les bienfaits et bénédictions qu'il ne cesse de nous combler.

Dans son devenir, l'homme de lui-même se voit incapable d'atteindre son mieux être.

Présentement , nous voulons rendre hommage à toute personne de bonne volonté qui, de près ou de loin a contribué à la réalisation du présent travail.

Nous pensons en premier lieu, au professeur Dr Timothée MUSHAGALUSA, qui a bien voulu assurer la direction de notre travail malgré ses charges qu'il assume dans le progrès de la science, ses précieux conseils et suggestions nous ont servi de guide.

Nos remerciements vont tout droit à l'Assistant AIMABLE KERAKABO qui, avec toutes les responsabilités à sa charge, n'a pas hésité de nous encadrer durant notre recherche, nous lui disons infiniment merci pour tout.

Que toutes les autorités académiques et le corps enseignant de l'institut supérieur pédagogique de Goma trouvent ici nos sincères remerciements pour leurs encadrements.

Notre reconnaissance s'adresse à l'endroit de nos parents : VENEREND MUNYEERE, BONNE-ANNEE KASHIRA, JANVIER KITUMBU, BIHANGO PENDANO, NTABO MARGUERITTE, MABUTWA BUINGO et à notre cher oncle MURUNGO FAIDA, au Révérend Abbé BANSUYA MUSHANDE Emmanuel,... nous ne savons pas quoi vous dire et même vous offrir mais seulement un grand merci.

A nos frères et sœurs : SHUKURU KASHIRA, BIHANGO JOSEPHINE, BANUNSANE BIHANGO, François KASHIRA, BAUDOUIN KASHIRA, UWEZO KASHIRA, KASHIRA KISSA WILLY, DESIRE KASHIRA, MUNYANGA KASHIRA,... pour votre réconfort et encouragements.

Nous pensons également à tous les amis : BAENI MAMBOLEO Bossuet, BUSANGA MIRUMBI Valentin, MUKANIRWA TCHOMBA Gullain, MUBANGU CATTEL et d'une manière exceptionnelle à Jackson M.BIKUNDE et son épouse MIRUMBI MULIRO Catherine pour l'amour nous témoigné par leurs conseils, encouragement, contribution matérielle pendant nos deux années de licence à l'ISP-GOMA.

Nous adressons en suite nos remerciements aux camarades étudiants : KATEMBO NGELEZA, BIRASHWIRWA HABIMANA, Jean de Dieu MBARUSHIMANA, RUZUZI NSENGIYUMVA, KAMBALE LWASIRE, SEKIZUNGU, KAKULE,... cette relation estudiantine nous unira pour toujours dans la vie quotidienne.

Que les membres de notre belle-famille, à l'occurrence MUKIMA KABUKI, SUZANA NYABAETE, AKILIMALI MASHIMANGO, AMANI BABIKANA, REHEMA MAENE, EXODE,... qu'ils trouvent aussi au travers ce travail notre profonde reconnaissance pour leur soutien moral.

Nous présentons également nos remerciements à toutes les personnes animées de bonne volonté, qui ont bien voulu accepter de nous livrer les informations et diverses documentations qui nous ont permis de produire la présente synthétique historique.

Que tous, ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réussite de notre formation et dont nous n'avons pas cité les noms, qu'ils trouvent ici l'expression de nos sentiments profonds.

KASHIRA LUKOO Emmanuel

0. INTRODUCTION GENERALE

0.1 ETAT DE QUESTION

Bien avant nous, d'autres chercheurs ont eu d'une manière ou d'une autre à réfléchir et à écrire sur notre objet d'étude ou de recherche.

L'on sait que : « tout progrès scientifique est cumulatif et n'est donc pas l'œuvre d'un seul homme mais d'une série de gens qui révisent ,critiquent , ajoutent et élargissent »,comme l'a su d'autres chercheurs : «Toute recherche scientifique ne peut progresser que dans la mesure où à tous les niveaux les chercheurs ont assimilés l'œuvre de leurs prédécesseurs et n'exposent pas à l'illusion de découvrir ce que d'autres ont trouvé depuis longtemps (MATIABO ASIKILA, cours de méthode de recherche en science sociale, inédit, G2DROIT, UNIGOM,2011)

Pour mettre en exergue l'originalité de notre étude ,une synthèse critique d'écrits nous a permis de tracer une ligne de démarcation entre les différents travaux consultés et notre littérature .Sans tout prendre ,nous citons à titre illustratif :

NDUWAYEZU André, dans son travail intitulé : « causes des mariages tardifs en milieu urbain et leurs incidences sociales dans le secteur GISENYI (2004-2010), mémoire, inédit , l'ISP-GOMA. Il a montré les problèmes découlant du mariage tardif et éveiller l'attention de la jeunesse face aux multiples fléaux et antivaleurs du vécu quotidien afin qu'elle se marie à temps pour éviter les conséquences éventuelles liées aux mariages tardifs dans le milieu urbain. En suite, il a présenté certaines causes des mariages tardifs dans le secteur de GISENYI, au RWANDA :

- La précarité des conditions de vie difficiles par les jeunes adultes, le niveau d'études élevé, le statut professionnel et les responsabilités assumées.
- Conséquences : Trouver les enfants tardivement, l'absence du bonheur au foyer et la courte durée d'éduquer les enfants.

Grégoire LITHO GESENDE, dans son article intitulé : « Mariage traditionnel chez les KUMU de la province orientale, au C.R.L.C.A /Kisangani (2010), fait savoir aux lecteurs que les KUMU ont une procédure appropriée pour le mariage traditionnel. Cette dernière doit être respectée car établie selon la coutume et la tradition.

Dans cette recherche, il a surtout montré deux faits qui expliquent le mariage traditionnel chez les KUMU ; dans le temps ancien, la pré dot n'existait pas sauf une prise de connaissance dans la belle-famille. La dot était importante dans le mariage et les objets versés étaient toujours en nature. Mais dans la situation actuelle, nous avons observé la présence de tous les deux éléments : la dot, la pré-dot et les objets versés sont en espèce et en nature.

Cette évolution est le résultat de la dynamique sociale, de contact et de l'influence du milieu urbain sur le milieu traditionnel KUMU d'une part et d'autre part le contact avec l'Occident.

Célestin KIBIRA BIANJA, dans son travail de fin de cycle de graduat intitulé : « impact des mariages précoces sur le développement socio-économique du groupement KISIMBA en Territoire de WALIKALE,TFC, ISDR-PINGA de 2009-2010 », après une longue analyse et enquête effectuées par le chercheur , il a démontré que dans le groupement KISIMBA 83,7% des filles ont décidé des grossesses à cause des mariages précoces qu'elles avaient contractés.

En suite, les mariages précoces occasionnent plusieurs conséquences : la pauvreté aux foyers, les enfants sont mal nourris, des divorces comme cause majeure et qui expliquent la présence de plusieurs femmes libres dans le groupement de KISIMBA.

Enfin, sur le plan juridique il parle de l'impunité et la rareté des garçons qui demeure les facteurs principaux qui encouragent les mariages précoces. Les jeunes croient que c'est normal de prendre n'importe quelle fille en mariage sans tenir compte de l'âge car ils ne seront pas punis par la juridiction de la république démocratique du Congo. Et les filles dans leurs parcours rêvent à être maman et avoir un mari étant donné qu'actuellement les garçons sont moins nombreux par rapport aux filles.

En effet, divers garçons sont cibles des guerres et naissent moins nombreux et meurent que les filles.

NSAMAMBA MULEWA Ibrahim, dans son travail de fin de cycle de graduat intitulé : « Histoire politique et culturelle du groupement LUBERIKE I en Territoire de WALIKALE, des origines à 2012, ISP-GOMA, 2010-2011 » il a éveillé l'attention des lecteurs et chercheurs sur l'histoire politique et culturelle de Nyanga. Il a montré surtout l'organisation politique du mwami, le rôle de Mumbò l'intronisation du Mwami.

En suite, son attention était portée sur la vie culturelle Nyanga du groupement LUBERIKE I, il a montré surtout : l'organisation chez les Nyanga où il a été question de parler de la langue, la danse, la Musique, la vie religieuse et le mariage chez les Nyanga.

Quant à nous, nous voulons à travers notre travail intitulé : « Etude comparative des cérémonies des mariages traditionnels entre les tribus Nyanga et KUMU: des origines à 2012 », montrer à nos lecteurs les points de divergences et de convergences entre les cérémonies des mariages traditionnels chez les Nyanga et les KUMU du territoire de WALIKALE. En suite, nous voulons mettre à la portée du public les biens que les KUMU considèrent comme une valeur dotale en nature ou en espèce d'une part et ceux des Nyanga d'autre part. Enfin, démontrer la valeur et le degré de considération de la virginité des KUMU et des Nyanga d'un côté et les cadeaux que l'époux donne à sa belle-mère en cas de virginité en titre de remerciement d'autre côté.

0.2 CHOIX ET INTERET DU SUJET

0.2.1 Choix du sujet

Sans histoire, il nous serait difficile de connaître les faits passés, comprendre les faits présents et de prévenir les faits futurs.

Le choix de ce sujet n'est pas un fait hasardeux ou encore désintéressé compte tenu de la considération que nous avons des KUMU et Nyanga habitant WALIKALE. Son choix se justifie aussi par le fait que nous sommes originaires de cette entité et soucieux de connaître la vie culturelle de nos ancêtres.

0.2.2. Intérêt du sujet

Ce travail que nous présentons a un double intérêt : social et scientifique.

0.2.2.1. Intérêt social

Cette recherche présente une contribution grandiose aux tribus du territoire de WALIKALE en général et en particulier les Nyanga et KUMU de ce territoire.

En choisissant ce sujet, nous avons voulu démontrer à nos lecteurs comment se passe les cérémonies des mariages traditionnels entre les tribus Nyanga et KUMU : des origines à 2012. En suite, nous avons été motivés par le fait que nous sommes membres de ces tribus.

0.2.2.2. Intérêt scientifique

Nous souhaitons apporter une contribution à l'histoire du territoire de WALIKALE, c'est ainsi que nous avons préféré ce sujet qui traite sur : « l'étude comparative des cérémonies des mariages traditionnels entre les tribus du territoire de WALIKALE, cas : des Nyanga et les KUMU, des origines à 2012 »

Ensuite, ce sujet après l'avoir élaboré servira d'un outil de travail de base pour toute personne qui abordera des recherches dans ce domaine et pour ce milieu d'étude.

0.3 PROBLEMATIQUE

Le mariage traditionnel comme : « institution sociale par excellence », confère aux époux des droits et des devoirs réciproques : respect, assistance, secours, fidélité, contribution aux changes du ménage, éducation et entretien en commun des enfants, solidarité pour différents contentieux avec l'extérieur du ménage.

Le mariage est une union qui se manifeste de manière rituelle, juridique ou religieuse et qui régie la formation et les règles de fonctionnement d'une communauté de vie.

Il a initialement pour but de fournir un cadre social et légal au développement de la famille.

C'est une institution qui favorise la stabilité de la société. (Grégoire LITHO GESENDE, op cit 2010, P.17).

Le mariage a pris des multiples formes selon les peuples, selon les coutumes d'une tribu à l'autre et selon l'évolution du moment, soit la **monogamie, la polygamie, polyandrie, le sororat, le lévirat, le mariage par rapt, par fuite**, visant à sanctionner un cadre voué au développement de la famille, le mariage donne un statut particulier aux époux, il émancipe la personne qui devient majeure et lui donne des obligations envers sa future famille de son conjoint.

Dans certaine culture, notamment traditionnelles en Afrique et en particulier au Congo, le mariage est une manière d'établir des alliances entre tribus, familles et réclamer une position de pouvoir social (statut social) d'**homme marié** ou **de femme mariée**, qui est beaucoup plus avantageux que celui de célibataire dans nos cultures Africaines. (BINET, J, Bruxelles, 1993).

La vie en société est réglementée par des institutions sociales caractérisées par des normes et des pratiques coutumières, ce pendant, de la spécificité de chaque culture.

Ces institutions réglementent les attitudes et comportements des membres de la société et dans tous les domaines.

Ainsi, dans le domaine du mariage exemple, les cérémonies nuptiales sont très spécifiques à chaque groupe social. Toute fois, il est possible d'observer des similitudes par-ci par-là suite aux divers emprunt notamment : la pré dot, la dot, la danse, les fiançailles (NZABANDORA,J, 2007-2008)

Dans la société Africaine en général et Congolaise en particulier, le mariage est caractérisé par plusieurs principes, parmi les quels « **la vie commune** ».

En effet, comme le soulignent plusieurs auteurs : (BALANDIER,J, Paris, 1966, P,4) le but essentiel du mariage est de créer une union entre un homme et une femme qui s'engagent à vivre ensemble jusqu'au décès de l'un d'entre eux.

En choisissant ce sujet, nous avons voulu relever la comparaison qui réside entre la manière dont les KUMU et les Nyanga du territoire de WALIKALE font les cérémonies des mariages traditionnels.

C'est ainsi que, les questions suivantes nous sont venues à l'esprit :

1. Qu'est-ce qui est considéré comme dot chez les Kumu et les Nyanga ?
2. Quelles sont les procédures que les Kumu et Nyanga poursuivent dans leurs fiançailles ?
3. Comment les Kumu et les Nyanga considèrent-ils la virginité ?

0.4 LES HYPOTHESES DU TRAVAIL

Les hypothèses sont des réponses provisoires aux questions à traiter, des réponses à priori, des suggestions, des réponses à la problématique, mais des réponses qui attendent une vérification soit pour les confirmer ou les infirmer

Partant des questions posées à la problématique, nous nous sommes fixés les hypothèses suivantes :

1. Seraient considérés comme dot chez les Nyanga : 12 chèvres, les habits pour les deux parents de la fille, habits pour la fille, la boisson traditionnelle, un porc pour les jeunes et avant de contracter le mariage avoir donné une chèvre à la belle famille. Pour les KUMU, seraient pris comme dot : 5 chèvres, des habits pour les deux parents et non pour la fille, pour les jeunes la boisson traditionnelle et la cigarette et pour donner la fille à contracter le mariage on exige un animal sauvage appelé « koto » entier c.à.d. animal sauvage semblable à la chèvre « l'Antilope ».
2. Les procédures des fiançailles que suivraient les Nyanga et les Kumu seraient chez les Nyanga, le futur époux doit faire des petits cadeaux à sa future belle famille, des travaux de champ et de visites répétées entre les deux familles. Tandis que pour la tribu KUMU, les fiançailles seraient une étape où le futur époux doit faire aussi des travaux à sa future belle famille, donner le cadeau comme la viande sauvage et pour sa fiancée des petits cadeaux.

3. L'utilité de la virginité pour ces deux tribus serait chez les Nyanga un signe de chasteté, d'honneur pour la fille et la famille en général, comme remerciement, le futur époux enverra à sa belle-mère un pagne et une chèvre pour avoir bien gardé sa fille. Chez les KUMU c'est aussi un signe d'honneur et de chasteté, la coutume KUMU ne prévoit aucun cadeau sauf, ils manifestent une grande joie à travers les chants et la danse en brandissant un drap blanc du lit conjugal où se trouve la tache du sang faisant preuve de la virginité de la jeune fille

0.5 OBJECTIF DU TRAVAIL

Il s'agit ici, de préciser ce à quoi voudrait aboutir notre première préoccupation, d'expliquer et démontrer comment la population Nyanga et KUMU du territoire de WALIKALE font les cérémonies des mariages traditionnels. De connaître comment se fait les fiançailles entre les deux tribus, les biens qu'ils considèrent comme valeurs dotales et l'importance de la virginité pour les deux cotés.

La deuxième préoccupation, est de mettre à la portée de nos lecteurs une information suffisante liée à la cérémonie des mariages traditionnels pour éviter les discussions inutiles pendant le versement de la dot entre ces deux tribus.

0.6 METHODES ET TECHNIQUES UTILISEES

0.6.1 Méthodes

Les méthodes sont définies comme un ensemble de procédés, des règles et des opérations intellectuelles bien ordonnées, permettant de faire l'analyse en vue d'atteindre un résultat. « Selon le petit la rousse (1998, P. 648), la méthode est une marche rationnelle de l'esprit pour arriver à la connaissance ou à la démonstration d'une vérité ».

Comme tout travail scientifique doit obéir à des méthodes et techniques appropriées, notre recherche sur : « l'étude comparative des cérémonies des mariages traditionnels entre les tribus du territoire de WALIKALE, cas : des Nyanga et les KUMU (des origines à 2012), pour l'aborder nous avons recouru aux méthodes et techniques suivantes :

0.6.1.1 La méthode historique

Elle conduit à l'explication causale dans la mesure où elle cherche la genèse des faits en établissant des liens entre les faits des situations antécédentes (MULUMBATI N, 1977, P. 28).

La méthode historique, nous a aidé à étudier comment se passait les mariages traditionnels jadis jusqu'à nos jours dans le territoire de WALIKALE.

0.6.1.2 La méthode comparative

Cette méthode consiste à analyser les faits ou les données d'une période déterminée dans le passé ou dégagé les éléments de ressemblance et de dissemblance entre les faits comparés (NDUWAYEZU, A, 2004-2010)

La comparaison est pour nous utile, car elle nous a permis de confronter plusieurs témoignages fournis par nos informateurs sur terrain entre les deux tribus afin d'établir une véracité historique véritable.

Elle nous a aidés à comparer également, les mariages traditionnels aux mariages modernes à travers le temps dans le territoire de WALIKALE en général et en particulier les tribus des Nyanga et KUMU.

0.6.1.3 La méthode statistique

Elle permet l'organisation et surtout l'interprétation des données et assurer ainsi la cohérence du travail. Elle nous a aidés de donner aux lecteurs une vision synthétique de notre travail.

0.6.2 Les techniques

La technique peut être définie comme un ensemble de moyens et procédés qui permettent aux chercheurs de rassembler les informations sur un sujet donné.

Ainsi, nous avons fait recours à plusieurs techniques, les plus importantes sont les suivantes :

0.6.2.1 Les techniques documentaires.

La documentation comprend l'ensemble des ouvrages, revues périodiques mis à la disposition du chercheur dans l'élaboration d'un travail scientifique.

Elle nous a aidés à consulter les documents relatifs à notre sujet pour fournir des informations utiles à notre sujet de recherche. Elle a été

nécessaire pour nous, pour la lecture de plusieurs travaux de fin de cycle (TFC et mémoires) de différentes institutions et les cours suivis pendant notre long parcours à l'ISP-GOMA et ailleurs.

0.6.2.2. **Les techniques d'interview et de questionnaire**

a. L'interview : elle a porté sur la tradition orale qui est l'ensemble des témoignages oraux rapportés concernant le passé (Vansina. J.

Kinshasa, 1965). La tradition orale est l'ensemble des récits transmis de génération en génération de bouche à l'oreille. Elle a été depuis longtemps le seul moyen de communication et d'information en Afrique noire car l'écriture n'apparue que tardivement.

malgré son importance, la tradition orale renferme des difficultés qui sont liées à l'authenticité, à l'interprétation de l'information par les sourds muets. (AKENAWI LAKEN.C, histoire 6^{ème} secondaire, 2009)/

b. Le questionnaire : le questionnaire a pour fonction principale de donner l'enquête une extension plus grande et vérifier statiquement jusqu'au quel point sont généralisables les informations et hypothèses préalablement constituées. Dans ce travail, le questionnaire nous a permis de collecter les informations auprès des familles mariées , les jeunes fiancés et autres vieux sages du territoire de WALIKALE membres de la tribu Nyanga et KUMU dans la collectivité secteur des Wanianga.

0.6.2. 3 **La technique d'observation**

L'observation constituait la plus importante des techniques utilisées pour recueillir les données nécessaires à un travail de sociologie. (MULUMBATI, op cit, Bruxelles, 1977).

Rien ne peut remplacer le contact direct de l'enquêteur avec son terrain et aucune technique n'est capable de suggérer autant d'idée nouvelle sans l'observation.

0.6.2.4 La technique d'échantillonnage

L'échantillonnage consiste à choisir un nombre limité d'individus, d'objet ou d'événement dont l'observation permet de tirer des conclusions applicables à la population (Javeau, 1985).

Cette dernière est celle plus large dans la quelle, on prélève l'échantillonnage de la population à étudier ou cible. La détermination de cette population dépend de l'objet de l'enquête, des hypothèses de l'enquête du travail, des informations à recueillir, les contraintes matérielles.

0.7. DIVISION DU TRAVAIL

Ce travail s'articule autour de trois chapitres, précédé d'une introduction générale et clôturé par une conclusion générale.

- Le premier chapitre vise à présenter le milieu d'étude où nous allons éclaircir le territoire de WALIKALE à se basant sur : son aperçu historique, la situation géographique, la situation Administrative, climatique, démographique, économique, socioculturelle, ...
- Le deuxième chapitre et consacré au cadre conceptuel et théorique sur le mariage, il sera important de définir les mots clés de notre travail tels que : les fiançailles, la dot, le mariage, la monogamie, la polygamie, le concubinage,...
- Le troisième chapitre portera sur l'enquête et ses résultats où nous allons présenter les résultats sur les tableaux tout en les interprétants afin de vérifier nos hypothèses et savoir les points des divergences et des convergences aux cérémonies des mariages traditionnels entre ces deux tribus du territoire de WALIKALE.

0.8 DIFFICULTES RENCONTREES

La saison pluvieuse rend toujours le sentier impraticables ; c'est ainsi pour réaliser ce travail nous n'avons pas été épargné aux difficultés, dont voici les principales :

- La longue distance qui nous sépare de notre terrain d'étude, il nous a fallu une possibilité financière pour assurer le transport d'aller et retour de Goma à WALIKALE via Bukavu, à cause de l'insécurité qui menace la route Goma- Masisi-WALIKALE.
- La difficulté majeure est de n'avoir pas eu un accès à une documentation suffisante capable de fournir les renseignements écrits sur notre sujet au niveau de la base.
- Certains répondants nous ont taxés de payer la somme d'argent et pour d'autres la boisson traditionnelle avant de nous fournir les idées valables à notre recherche.

0.9 DELIMITATION DU SUJET

L'histoire ne reproduit pas seulement les événements du passé et leurs dates mais aussi elle se base à l'espace où les événements se sont déroulés (AKENAWI, op cit, 2009).

C'est ainsi que notre travail intitulé « étude comparative des cérémonies des mariages traditionnels entre les tribus Nyanga et KUMU :des origines à 2012 », il à été délimité dans le temps et dans l'espace, comme tout travail historique.

- ✓ Dans le temps : « le sujet concerne les mariages traditionnels de ces deux tribus des origines à 2012
- ✓ Dans l'espace : géographiquement, cette étude se limite dans le territoire de WALIKALE de la province du Nord Kivu, en République Démocratique du Congo

CHAPITRE PREMIER : PRESENTATION DU MILIEU D'ETUDE

1.1. Aperçu historique

Le territoire de WALIKALE a été créé par l'ordonnance n°21/429 du 17/12/1953 et il a comme numéro postale cinquante deux WALIKALE (BP 52 WALIKALE).

Avant sa création en 1953, il a connu une série de transition d'appartenance en territoire de Shabunda dans les années 1921-1923, il s'en suit d'appartenir dans le territoire de Masisi vers 1927, pour enfin obtenir son autonomie administrative en 1954¹ (Munayi muntu Monji genèse et évolution de circonscription administrative et des entités politico administrative congolaise 1888-2009, Kinshasa, EDUPC 2010, pp 243,236,238). Le territoire couvre une superficie de 23 475km², d'une population totale de 951 204 habitants (rapport du territoire de WALIKALE, 1^{er} trimestre 2012). C'est une entité administrative décentralisée de la République Démocratique du Congo, dans la province du Nord-Kivu

Le territoire de WALIKALE est administrativement subdivisé en deux secteurs à savoir : le secteur des wanianga et celui des bakano ainsi que la cité de WALIKALE. Il comprend 15 groupements et 86 localités.

Le territoire a été administré successivement depuis sa création par différents administrateurs, dont leurs noms suivent avec les années des prestations:

Tableau. N°1. Administrateurs et années

N°	Noms et pos noms	Période
A	AVANT L'INDEPENDANCE	
1	DELSUPEN Georges	1954-1955
2	BIEMANS	1955-1958
3	DEPEVERE	1958-1960
B	APRES L'INDEPENDANCE	
4	HENRI MUPENGE LUSOLO	1960-1962
5	Hubert MURAIRI MUTOO	1962-1963

6	DANIEL KIVIRIRO	1963-1966
7	Leonard MUHABWA WASOBITA	1966-1966
8	TITO PALUKU	1966-1967
9	JEAN SEBUHARARA	1967-1968
10	KANABWINGI LUKASI	1968-1969
11	Albert Claude EALE	1969-1971
12	Joseph MIRINDI	1971-1972
13	MUNOKI PUNSA MAKOSI	1972-1973
14	BITINA PANGA ETUMBA	1973-1975
15	BISIMWA NALUZUBA	1975-1976
16	ELUMBU OLOMBE BASEMBE	1976-1979
17	YUMA KASWA BORA	1979-1982
18	SONGA KINAYA	1982-1984
19	ONAUTSHU OKONGODIKO	1984-1988
20	MUCHAPA ASANI	1988-1991
21	MBEMBE NDOY	1991-1991(ai)
22	MUSOKONI MATAMBAZI SELEMANI	1991-1992
23	Jean MUSHONGA MUSOKA	1992-1993
24	Prosper BAUMA LOANDA	1993-1994
25	Léonard MUHABWA WASOBITA	1994-1994(ai)
26	KAKURU MUHASANI MUBUNGA	1994-1995
27	Déogratias KATINDI KALONDA	1995-1998
28	NDAKITWA KASEREKA	1998-1998
29	MUSAFIRI ALUTA Marie-jules	1998-1999
30	Sylvestre MUTUMBI MUNYANGA	1999-2001
31	Eric KISA KALOBERA	2001-2005
32	Gérard MAPORI KANDOLO	2005-2006
33	Dieudonné TSHISHIKU MUTOKE	2006-2012
34	MARIE CLAIRE BANGWENE	2012 à nos jours

Source : archives du territoire de WALIKALE.

Commentaire : Au Vu de ce tableau il se dégage de contacter qu'avant l'indépendance ce sont toujours les blancs qui dirigeaient ce territoire mais après l'indépendance, ce sont les nationaux qui en exercent Le pouvoir.

1.2 situation géographique

Le territoire de WALIKALE est situé à 239 km de la ville de Goma, à 227km de la ville de Bukavu (province du Sud-Kivu) et à 220km de Lubutu en province de Maniema.

Il est l'un des territoires de la province du Nord-Kivu en République Démocratique du Congo. Il se localise au carrefour des trois routes : Kisangani, Bukavu et Goma.

Le territoire de WALIKALE, est limité :

- Au Nord : par les territoires de Lubero (Nord-Kivu) et de Bafwasende (province orientale).
- A L'Est : par les territoires de Masisi et de Rutshuru en province du Nord-kivu
- Au Sud : par les territoires de Shabunda et de Kalehe en province du sud- kivu.
- A L'Ouest : par les territoires de Lubutu et de Punia en province de Maniema. (archive du territoire de WALIKALE)

Sur une superficie totale de 59.483km² qu'occupe la province du Nord-Kivu, seul le territoire de WALIKALE s'étend sur 23 475km².

1.2.1 Situation administrative

Le territoire de WALIKALE est administrativement subdivisé en deux collectivités secteurs, notamment : La collectivité secteur des Wanyanga et La collectivité secteur des Bakano.

1.2.1.1 SECTEUR DES WANIANGA

La collectivité secteur des Wanianga fut créée par la décision numéro 55 du 05 mai 1954. Elle a une superficie de 19335km² et est composé par treize groupements et 71 localités.

Tableau n°2 : Les groupements et localités du secteur des Wanianga

N°	Groupements	Chef-lieu	superficie	localités
01	IHANA	MUTONGO	1812 km ²	Butembo, nsunga, banantabana, bana buhini, bana matumo, bana mukiti, bana mutabira, robe et bana mukobya
02	KISIMBA	PINGA/NKAS A	2605km ²	Balinda, Mitinga, Nsuka, Muruhya, Mulema, Katobo, Banakatobo, Banangohe
03	WALOA LOANDA	BUSURUNGI/ BIRIKO	1355 km ²	Busurungi, Biriko, Mianga, Banamutatu, Luvunge, Makungulana
04	WALOA UROBA	NTOTO	376 km ²	Kiraku, Tanganyika, Shempunu, Bana rukusa
05	WALOA YUNGU	MUTOYO	197 km ²	Chumba, Ilangira, Kailenge et Mikweti
06	LUBERIKE	KIKAMATA	343 km ²	Bana Ulengo, Bana Mutati, Bana mukobya
07	BAFUNA	MAKOMBO	540 km ²	Bana Windu, Bana Ilufuno, Batikiwa
08	UTUNDA	NGORA	4720 km ²	Bakonjo, Bisaramba, Batiri I, Batiri 2, Bakukwe, Mbuluku, Basaundisa, Bafianda, Banabitondo.
09	BANA BANGI	MUTAKATO	531 km ²	Bana Nkuba, Bana Batwa, Bana Yubu, bana Buhiri, Bana kabutwa et Tanganyika
10	BAKUSU	KAILENGE	80 km ²	Mubi/kigoma, Kangambili, Kailenge, Mutoyo,

				Kitika/shumbi
11	IKOBO	BULEUSA	703 km ²	Mutungu, Kalehe, Kanune, Iremya et Mirungu
12	WASSA	BIRUWE	3250 km ²	Fwamba, Bangandula, Balike, Bana mwishi, Okondo, Kibeke et Olomba
13	USALA	ONINGA	3079 km ²	Banevu, Bakwame, Banyangana

Source: Archive du secteur des wanianga

Etant donné que, les hommes passent mais les institutions demeurent, la collectivité secteur des Wanianga a connu une succession sérieuse de plusieurs dirigeants.

voici la liste chronologique des chefs de secteur de cette institution depuis l'indépendance jusqu'à nos jours.

Tableau n°3 : Chefs de secteur des Wanianga et leur période de règne :

N°	NOM ET POST NOM	ANNEE DE TRAVAIL
01	NGULU NKUMBIRWA	1960-1962
02	LAMBERT NGENDO	1962-1964
03	NGULU NKUMBIRWA	1964-1965
04	MUTUMBI SHENKOKA	1965-1974
05	OMAR MWANA PUNDA	1974-1977
06	MUTUMBI SHENKOKA	1977-1982
07	KABUTWA DJUMA ISSOMBYA	1982-1986
08	KATSUVA NGAYIHEMBEKO	1986-1987
09	MUSOKA MUSHONGA Jean ai	Mars à Aout 1987
10	KIBUKILA MUPENGE KASHIBA	1987-1991
11	MUSAFIRI ALUTA Marie-Jules	1991-1995
12	MUTUMBI SHENKOKA	1995-1996
13	KISHIRANI BUSANGA	1996-1999
14	KIROBA MULENGEZI Albert	1999 à nos jours

Source : Archives du Secteur des Wanianga

Commentaires : Au regard de ce tableau ci haut, transparait l'existence d'une loi en rapport avec les années de travail car il y a ceux qui ont duré longtemps que les autres comme NGULU NKUMBIRWA et KIROBA MULENGEZI Albert, Alors que les autres comme MUSOKA MUSHONGA Jean a régné que moins d'une année ; seul MUTUMBI SHENKOKA est revenu au pouvoir plus d'une fois .

1.2.1.2 SECTEUR DES BAKANO

Il fut crée par décision n° 79 du 05 mai 1954 avec superficie de 4140 km². Le secteur des Bakano est composé de deux groupements et 15 localités. Il est le plus petit secteur par rapport à ce lui des wanianga. Les deux groupements du secteur des Bakano sont notamment le groupement Bakano et Bakondjo.

Tableau n° 4 : Les groupements et localités du secteur des Bakano

N°	Groupement	Chef-lieu	Localités
01	BAKANO	ISANGI	Bakano, Isangi, Banisamasi, Bana Ngana, Bana Kiundila, Bana Kaminanga, Bana Nkuba, Bafuna Bakano
02	BAKONDJO	IBANGA	Batulonga, basengele, Bana Nzingha et Bango

La collectivité secteur des Bakano, a été successivement dirigée par plusieurs chefs, dont les noms sont repris dans le tableau ci-après.

Tableau n° 5 : Chef de secteurs des Bakano et les années de règne

N°	NOMS et POST NOMS	Année de travail
01	LUKUKU SHINDANO	1954-1964
02	LUKANDO GASPARD	1964-1968
03	MANGAIKA SHENTABI	1968-1969
04	MUSOMBOLWA MESHE	1969-1974
05	KAULI MWESHI MWENEMATAP	1974-1975
06	KASISA BALONGE	1975-1976
07	MATUNDA TUNGULA	1976-1978

08	KAILI BILABYO	1978-1981
09	SONGERA MUTAYONGWA	1982-1984
11	MUKULUMANYA WISABINAKU	1987
12	ITUNDA MUBEANYA	1987-1990
13	NYANGILINGI TUMBEA	1990-1992
14	MISONA KUNO KITUNDA	1992-1993
15	BIONDI KALONDWA MWINYA	1993-1999
16	KAMPUTU BWAMI Victor	1999-2005
17	BIONDI KALONDWA MWINYA	2005-2010
18	KATINDI LWAMIANGO AIDJO	2010 à nos jours

Source : Rapport annuel de la division de l'intérieur du Nord-Kivu.

Commentaire :

Dans le tableau ci-haut, un seul chef ,LUKUKU SHINDANO a travaillé à l'époque coloniale et quatre ans après colonisation, totalisant 10ans de travail. BIONDI KALONDWA MWINYA a totalisé 11ans pour raison de revenir deux fois au poste.

Parmi ces chefs des Bakano, celui qui est arrivé au pouvoir étant plus jeune est KATINDI LWAMIANGO AIDJO qui venait de l'Institut WEMA/WALIKALE où il assumait le poste de directeur de discipline après son cycle de graduat en histoire sciences sociales à L'ISP-WALIKALE.

1.2.1.3 LA CITE DE WALIKALE

Créée par l'ordonnance loi N° 82-006 du 25 Février1982 qui stipule que tout chef-lieu de territoire est une cité. Ainsi, la cité de WALIKALE est composée de six quartiers dont le **camp T.P, cité Belge I, cité Belge II, Kisima, Nyabangi, Nyalusukula** avec plusieurs avenues.

La superficie de la cité de WALIKALE, couvre 4km² elle est administrée par le chef de cité à la personne de ABALA OBONGOTEA, le successeur du premier chef de cité RACHID, assassiné en 2003 par les militaires du RCD. (Archive de la cité de WALIKALE).

1.2.2. RELIEF

Le territoire de WALIKALE, présente un relief assez accidenté dans sa partie orientale. La partie occidentale du territoire présente un relief de plateau plus ou moins accidenté. Il est signalé que dans ce territoire, il y a

une montagne volcanique « MPINDI » dans le groupement d'Ihana, village de LUBONGA.

Les montagnes les plus élevées du territoire sont : MPINDI, MUHANGA, MBARU, NKIMBA, MUIRYA, KARIMBE, NYABIKANGA, NDURUMO, UKANGA, NTABUNI, NGENGE, KIRAKU,..... où nous pouvons trouver des régions de haute altitude. (KUBUYA BAHUNGA, histoire politique et culturelle du Bufamandu, TFC/ ISP-Goma, 2011-2012).

1.2.3 SITUATION CLIMATIQUE

Le climat est totalement équatorial. Les pluies y sont très abondantes et tombent presque toute l'année malgré les perturbations climatiques enregistrées ce dernier temps.

Les températures restent élevées d'une moyenne de 25°C pour la quasi-totalité du territoire, à part les régions de l'Est situées à une altitude élevée y modérant ainsi la température.

WALIKALE connaît PDEUX grandes régions climatiques : le climat tropical humide à tendance équatoriale et le climat de montagne.

1.2.4 SITUATION HYDROGRAPHIQUE

Le territoire de WALIKALE est drainé par un réseau hydrographique très dense dont les principaux cours d'eau sont : LOWA, OSSO, LUKA, LUHOHO, UTU, BIRUWE, KITATENGE, KYASA, OSOKARI, BIRIKE, MINYANGE, BIRUTU, LUBONGA,.... Plusieurs d'entre eux constituent des potentialités hydroélectriques très puissantes car ils sont entre coupés par des chutes et contiennent beaucoup de rapides et espèces des poissons et des reptiles.

Ces rivières et cours d'eaux ont une direction générale de l'Est vers l'Ouest. Ces chutes et rapides peuvent servir à des sites touristiques. (KIKWABANTU TUKUNI, Z. Apport des cultures vivrières sur le développement socio-économique dans le territoire de WALIKALE, mémoire, UPROGL-Goma, 2011, p. 19).

1.2.5.SITUATION DEMOGRAPHIQUE

Le territoire de WALIKALE est habité par une population constituée de 7 tribus. Il s'agit des Nyanga, des kusu, des Tembo, des Nande, des Kumu et des Legha qui occupent exclusivement le secteur des Bakano.

Présentement nous enregistrons un flux massif des Shi, arrière fils et petits fils des anciens de la CNKI (Comité National du Kivu) et SOMENKI (Société Minière du Kivu) et d'autres comme des commerçants ambulants et creuseurs d'or.

Le recensement du deuxième trimestre 2012, essaie d'esquisser cette répartition démographique dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°6 Statistiques de la population du Territoire de WALIKALE par entité, par groupement ou quartier : 2^{ème} trimestre 2012

Subdivision administrative			Population Congolaise de WALIKALE				
SECTEUR	DES		Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
WANIANGA							
01	Groupement de	Bakusu	8024	7119	5712	6710	27565
02	Groupement de	bafuna	9814	10782	9200	8515	38311
03	Groupement de	bana bangi	9846	7068	6101	7172	30187
04	Groupement	d'Ihana	8527	12607	18725	27018	66877
05	Groupement	d'Ikobo	10567	10683	8291	8527	38068
06	Groupement de	kisimba	16820	14851	9554	9083	50308
07	Groupement de	luberike	5788	6454	10172	10468	32882
08	Groupement	d'utunda	10124	9686	11332	11262	42404
09	Groupement		11002	9237	8031	7025	35295

	d'usala					
10	Groupement waloa Loanda	16462	17599	12422	12934	59417
11	Groupement waloa uroba	15400	10103	9457	9600	44560
12	Groupement waloa yungu	13012	9057	8159	8061	38289
13	Groupement de wassa	24329	24311	23518	23457	95615
TOTAL		159715	149557	140674	149832	599778
SECTEUR DES BAKANO						
01	Groupement de bakano	63116	76385	57426	59387	256314
02	Groupement de bakondjo	12958	13127	11125	11312	48522
TOTAL		76074	89512	68551	70699	304836
LA CITE DE WALIKALE						
01	Quartier cité belge I	1216	1657	2154	2093	7120
02	Quartier cité belge 2	929	1275	1548	1398	5160
03	Quartier nyalusukula	1801	2388	2464	2336	8989
04	Quartier kisima	1552	2383	2100	2044	8079
05	Quartier camp T.P	1571	1853	2007	1815	7246
06	Quartier nyabangi	2690	2636	2532	2148	10006
TOTAL		9759	12192	12805	11834	46590
TOTAL GENERAL		245548	251261	222030	232365	951204

Source : Rapport 2^{em} trimestre 2012 du territoire de WALIKALE.

Commentaire : La population est plus concentrée dans la cité de WALIKALE qui enregistre 46 590 habitants par conséquent elle est moins

concentrée dans le secteur BAKANO enregistrant 304836 cela s'explique par des mouvements des Bakano vers WALIKALE à causes des guerres.

1.2.6 SITUATION ECONOMIQUE

L'économie du territoire de WALIKALE repose sur le secteur primaire : l'agriculture, la pêche, la forêt et les mines.

1.2.6.1 De l'agriculture

Le riz, le maïs, l'arachide, le manioc, le haricot, le palmier à huile, le bananier et les amarantes constituent les différentes cultures vivrières principales exercées par la population de WALIKALE. Le sol de WALIKALE est noir, riche en humus et favorable à l'agriculture.

1.2.6.2. De l'élevage

Le plus pratiqué est l'élevage de petit bétail : le mouton, la chèvre, le porc, la basse cour (poule, canard), lapin, cobaye, Et surtout la pisciculture comme source principale de richesse.

1.2.6.3 De la forêt

D'après le rapport du 2^{èm} trimestre 2012 du territoire de WALIKALE, la forêt de Walikale possède des réserves forestières plus importantes en province du Nord-Kivu.

Elle comprend aussi une biodiversité qui intègre des espèces végétales et des espèces animales telles que : les Gorilles de montagne, singe (rouge, chimpanzé, babouin,...) reptiles, oiseaux de plusieurs espèces, des insectes et mollusques. (KIKWABANTU TUKUNI, Z, OPCIT, P. 21).

1.2.6.4. De minerais

De tout ce qui précède, on ne peut pas négliger également la grande importance des ressources minières que regorge le territoire de WALIKALE, notamment : l'or, le colombo tantalite (coltan) la monazite, le wolframite, la cassitérite, le diamant,...

Ce secteur minier est exploité d'une manière artisanale et que la prospection n'est que partielle afin de dénicher toutes sortes des minerais qui y existent, plusieurs groupes ethniques proviennent des villes et

territoires voisins pour y habiter dans le seul motif d'exploiter les minerais de la contrée.

1.2.7 SITUATION SOCIO-CULTURELLE

1.2.7.1 De la santé

Le territoire de WALIKALE abrite 4 zones de santé. Il s'agit de la zone de santé de WALIKALE, PINGA, ITEBERO et KIBUA. Le territoire de WALIKALE comprend également 12 Centres de Santé de Référence.

Tableau n°7 : Centres de santé de référence répartis selon le groupements.

N°	Centre de santé de référence	Groupement
01	Binakwa	Bakondjo
02	Bilobilo	Utunda
03	Biruwe	Wassa
04	Buleusa	Ikobo
05	Chambucha	Waloa loanda
06	Itebero	Bakano
07	Kashebere	Luberike
08	Mpofi	Utunda
09	Ntoto	Waloa uroba
10	Oninga	Usala
11	Mutongo	Ihana
12	Kibua	Ihana

Source : Archive de l' Hôpital Général de WALIKALE

A part les centres de santé de référence et d'autres qui ne sont pas de référence, le territoire organise trois instituts techniques médicaux, notamment : à WALIKALE centre, à Pinga et à Kashebere. Au chef-lieu du territoire, il y a également une Institution Supérieure des Techniques

Médicales (ISTM-WALIKALE) en vue de former des infirmiers A1 pouvant œuvrer dans la cité de WALIKALE et ses environs.

Les maladies les plus fréquentes sont : le paludisme, la diarrhée sanglante (amibiase, shigellose), la méningite, la fièvre typhoïde, la verminose, les IST, site, (archive de la zone de santé de WALIKALE).

1.2.7.2. De l'éducation

Le réseau éducatif en territoire de WALIKALE comprend :

- 2 écoles maternelles
- 362 écoles primaires,
- 112 écoles secondaires
- 2 écoles professionnelles et
- 5 institutions Supérieures que nous pouvons citer : ISP-WALIKALE, ISDR-WALIKALE, ISTM-WALIKALE du secteur Public et l'extension de l'UNIC/Goma et l'ISAD-RUTSHURU comme institutions privées.

1.2.7.3 De sport et loisir

Le territoire de WALIKALE n'a aucun stade moderne ni un cercle ou centre culturel de loisirs

Toute fois, des petits stades de football sont érigés dans certains chef-lieu des groupements et dont deux seulement sont dotés des vieilles tribunes (à WALIKALE et à Itebero). Certain terrains de football servent aussi pour l'atterrissage d'hélicoptère de la MONUSCO, il s'agit du stade de la cité de **walikale, Pinga, Otobora et Ntoto.**

1.2.7.4 De transport et communication

Le territoire de WALIKALE est situé au carrefour de trois voies routières principales interprovinciales dont :

1. Axe du sud, qui relie WALIKALE-Bukavu via Hombo à 106 km
2. Axe du nord, qui va de WALIKALE à Kisangani via Lubutu (province de Maniema) passant par Osso à 110 km
3. Axe de l'Est, qui relie également WALIKALE-Goma via Kashebere à 120 km.

De Walikale- Osso, au nord un tronçon de 60 km est macadamisé (de WALIKALE- Ossokari et Nkuba- Osso. La partie de (baasa- nkuba) a

été réhabilitée par la société : Agro Action Allemande ; c'est une route en terre.

De Walikale à Kashebere, à l'Est, la route y est en terre et elle est en très mauvais état de délabrement.

Il n'y a que les véhicules 4X4 à double traction qui y passent difficilement le tronçon WALIKALE-Hombo, au sud, récemment réhabilité

respectivement par la Caritas développement/Goma de (NYASI-Kabungu) et la MONUSCO réhabilite aussi à son tour la partie Hombo- musenge.

La partie Musenge- Kabungu est totalement impraticable par les véhicules sauf des motos et vélos qui y font le transport quotidien des personnes et leurs biens péniblement.

La voie aérienne, très coûteuse, reste la seule voie d'accès du territoire de WALIKALE par le chef-lieu de la province du Nord-Kivu, avec une piste d'atterrissage longé sur la route asphaltée de l'axe WALIKALE-Kisangani, précisément dans le village de KILAMBO à 25 km après la cité de WALIKALE.

Trois réseaux téléphoniques : CCT (orange), Airtel, Vodacom couvrent la cité de WALIKALE et le centre de négoce de MUBI et NJINGALA. Toute fois, quelques périphériques en bénéficient, comme : MUSENGE, NYASI, montagne KAMENGELE en groupement de Bakondjo, montagne KATOROKA en groupement de BAFUNA, colline BUNANGIRI à MPOFI dans le groupement d'Utunda, MUNGAZI dans LUBERIKE, KASHEBERE (Luberike), la montagne de Mpeti dans le groupement de KISIMBA.

Deux radios locales, dont une communautaire RCWA : (Radio Communautaire de WALIKALE) installée à la cité de WALIKALE, une radio privée à MUBI permettant la diffusion des informations quotidiennes du territoire et d'ailleurs. Aussi à travers la MONUSCO une antenne relais de la radio OKAPI permet la diffusion des informations nationales et internationales sur toute l'étendue qu'elle couvre.

1.2.7.5. Des activités commerciales

La population autochtone s'adonne plus au petit trafic des produits agricoles tirés de leurs champs qu'elle conduise régulièrement vers les grands marchés : Walikale, Njingala, Mubi, Nyasi, Itebero, Musenge, Karete, Hombo, Mutakato, Kibua, Kashebere, Pinga, Oninga, Mutongo. Les principaux produits sont les suivants :

Le riz, la farine de manioc, les arachides, l'huile de palme, le maïs, les bananes,...

Excepté les produits cités ci-haut, la vente des poissons communément appelé « BIMBEMBE », qui signifie la vente de tilapia. C'est l'activité prépondérante des femmes de la cité de WALIKALE.

Après avoir présenté le milieu de notre étude, il importe de comprendre les concepts clés de notre thématique, étant donné que l'histoire s'écrit par des concepts.

CHAPITRE DEUXIEME : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE

Pour mener une étude, il est important de la situer dans un cadre conceptuel bien précis au cours duquel il faut définir et démontrer l'articulation qui existe entre les concepts ci-après : mariage, fiançailles, dot, monogamie, polygamie, concubinage, tribu,...

2.1 DEFINITION DES CONCEPTS CLES

2.1.1 LE MARIAGE

Le terme mariage comprend plusieurs définitions différentes selon un domaine à l'autre. De ce fait, nous allons définir le mariage selon la sociologie, selon le droit écrit et selon le droit coutumier.

2.1.1.1 Selon la sociologie :

D'après GRAWITZ (2004-2005), le mariage est une institution à la fois une alliance dans l'ordre naturel et une soumission aux règles sociales de la parenté propre à une culture.

Le mariage est l'union entre un homme et une femme, tel que les enfants que la femme donnera soient reconnus comme étant la progéniture de ces deux partenaires.

2.1.1.2 Selon le droit écrit :

Le mariage est un acte public, solennel par le quel un homme et une femme établissent entre eux une union dont ni l'autre est engagé dans les liens d'un précédent mariage et en suite les conditions sont déterminées par la loi. (Art. 330 du code de la famille congolais)

2.1.1.3 Selon le droit coutumier :

Le mariage est un contrat par lequel le chef d'une famille agissant au nom de cette dernière, engage une jeune fille avec ou sans son consentement et sur la quelle il exerce la puissance partiellement dans les liens conjugaux avec un homme membre d'une autre famille représentée par son chef et moyennant paiement d'une dot. Selon le dictionnaire le robert : le mariage est l'union légitime d'un homme et d'une femme.

2.1.2 Les fiançailles

Selon le code de la famille congolais, à son article 337, disposant que les fiançailles sont une « simple promesse de mariage », elles ne sont pas un contrat comme le mariage.

Ce pendant, les fiançailles n'engendrent pas l'obligation de se marier, plutôt c'est la période de découverte mutuelle de prétendant du mariage, il s'agit donc d'une véritable préparation pendant la quelle les deux jeunes prennent à se connaître. Les fiançailles sont des promesses solennelles du mariage; c'est l'échange entre futurs époux mais aussi c'est temps qui sépare la promesse et la célébration du mariage.

Les fiançailles précèdent le mariage car c'est le moment offert aux futurs mariés de se connaître et s'accepter librement avant qu'ils ne prennent l'engagement enfin d'impliquer les deux familles dans les étapes suivantes. (NDUWAYEZU op cit, P. 13). Lors des fiançailles, on procède à la remise de la dot appelée en KINYANGA « Ndiko ».

2.1.3. La dot

Comme toutes les cultures, la culture Nyanga et KUMU, exige la dot avant de contracter le mariage ; qu'il soit un mariage coutumier, religieux ou civil.

Par définition, « la dot est un ensemble des biens ou d'argent remis par le futur époux et sa famille aux parents de la fiancée » (CFC, Art, 361).

C'est la dot qui donne la valeur ou prestige à une femme et assure la légitimité de ce couple. De ce fait, après le versement de la dot, la fille est reconnue officiellement par sa future belle-famille et en ce moment les autres garçons ne doivent plus la convoiter.

Il arrive aussi que les jeunes violent la coutume en menant une vie commune avant le mariage suite au coût que revêt actuellement la dot et l'organisation du mariage proprement dit.

2.1.4 Le concubinage ou union libre

Le concubinage est une union caractérisée par une vie commune présentant un caractère de stabilité et de contrainte entre deux personnes de sexes différents qui vivent ensemble en couple. (NDUWAYEZU André, opcit, P. 14).

Par rapport au mariage qui était une institution sociale par la quelle s'alliaient des familles, le concubinage au contraire est une union personnelle, une affaire d'amour de la part de l'homme. Chez les riches, les rois coutumiers,... le concubinage était une forme de polygamie. Mais les enfants qui naissent appartiennent à la famille de la femme, alors que les Nyanga et les KUMU du territoire de WALIKALE pratiquent le système patrilinéaire. C'est ainsi que le concubinage est considéré comme un passe temps inutile car les enfants issu du couple n'appartiennent pas à l'homme que les nyanga appellent « Mushuma » et sa concubine appelée « Kihanga ». Le concubinage est en effet, l'état du couple (de même sexe ou de sexe différent) vivant en union libre sous le même toit.

2.1.5. La tribu

Selon Michel PANOF et PERSIN : cité par BUSANGA MIRUMBI Valentin(le mariage coutumier Nyanga au regard du code de la famille congolais , TFC UNIVOGO,2010) la tribu est un groupe homogène et autonome du point de vue politique et social. Elle occupe un territoire qui lui est propre. Une tribu est composée des groupes plus réduits tels que les clans.

Elle est donc un groupement des familles sous l'autorité d'un même chef. Ce groupe peut être composé d'un petit nombre de population, mais descendant d'un ancêtre commun et avec une même culture.

- Instruit les époux sur leurs droit et devoirs
- Reçoit et acte la déclaration des époux se prenant pour mari et femme
- Prend l'acte de l'option du régime matrimoniale choisi
- Signe sur place l'acte avec les époux et leurs témoins et les déclare légalement unis.

2) Le mariage célébré en famille ou mariage coutumier

Le mariage célébré en famille se déroule selon les coutumes de deux parties pour autant que ces coutumes soient conformes à l'ordre public. En cas de conflit des coutumes, c'est celle de la fiancée qui sera en application.

Le mariage célébré en famille doit être enregistré le mois qui suit sa célébration et en principe les conjoints doivent être émancipés (majeurs). Ils ne peuvent pas se présenter devant l'officier de l'Etat Civil personnellement, sauf chacun avec un mandataire (témoins) que les familles ont choisi.

2.1.6. Les buts du mariage

Les buts du mariage sont multiples et ils se caractérisent comme suit :

1) Le ménage : le mariage comme institution sociale, créer le ménage qui comprend ; les époux, leurs enfants non mariés à charge, ainsi que tous ceux envers qui les époux sont tenus d'une obligation alimentaire habitant avec eux et inscrit dans le livre du ménage (Art. 44 du CFC). Le mari est investi comme chef du ménage, la femme la coordinatrice du ménage doit obéissance à son mari qui lui doit protection et amour à son tour.

2) Le devoir de cohabitation : la vie en communauté entre les époux est une obligation ils sont tenus de vivre ensemble. Le premier devoir qui incombe aux époux est celui de cohabitation, habiter un même toit, mais aussi avoir une vie sexuelle commune. Pour le

professeur KALAMBEY LUMPUNGU, « le mariage a pour but essentiel de créer une union entre homme et femme qui s'engagent à vivre ensemble jusqu'au décès de l'un d'entre eux pour partager leur commune destinée et pour perpétuer leur espèce ».

- 3) Le devoir d'assistance et de secours :** les époux se doivent soins et assistances réciproques pour la sauvegarde de l'intérêt matériel du ménage et des enfants.
- 4) Le devoir de fidélité :** les époux se doivent mutuellement fidélité, respect et affection, ce la signifie que les relations sexuelles avec une autre personne extérieure du ménage constitue d'adultère. Et une seule faute que la Bible elle-même prouve comme motif de répudier sa femme.
- 5) Obligation de contribution aux charges du ménage :** les époux contribuent aux charges pécuniaires du ménage selon leur faculté et leur état. Ces charges consistent en particulier dans l'entretien du ménage, l'éducation des enfants, l'alimentation,...

2.2. LE MARIAGE CHEZ LES NYANGA

2.2.1. sens du mariage chez les Nyanga

Les Nyanga étant des bantu, leurs conceptions des mariages est la même que les autres bantu en général.

Le mariage n'est pas une affaire privée qui se limite à deux jeunes gens qui s'aiment mais plutôt vu par le contrat légalisé par la dot et liant deux familles, deux clans voire deux tribus.

Le mariage acquiert sa plénitude quand tout le monde le voit et à partir de ce moment la loi le protège.

Il importe également de signaler que la fin principale du mariage et non seulement de procréer des enfants mais aussi de les éduquer et de les faire grandir.

La fécondité est considérée comme la grande bénédiction que Dieu octroie aux époux. Les stérilités et les veuvages (sens nouveau du

mariage) sont alors considérés comme de malédiction qui rend quelqu'un nul aux yeux de l'ensemble.

La maternité est donc l'ornement de la femme et celle-ci est prise comme conseillère de ses enfants et la maîtresse de la maison car le mari est le chef de la famille, et tous les enfants exceptés les filles jouissent d'un même droit aux biens de la famille.

Au cas du décès du père de la famille, toute la responsabilité revient au fils aîné de la famille, (NSAMABA MULEWA.I. histoire politique et culturelle du groupement Luberike I, en territoire de WALIKALE, TFC/ISPGOMA, 2011.p19)

2.2.2.les fiançailles chez les Nyanga

Aujourd'hui, quand on parle des fiançailles, on suppose une période antérieure au mariage et au cours de laquelle deux gens des sexes opposés s'adressent des lettres et des paroles d'amour, se côtoient pour évaluer mutuellement leur degré d'amour et d'examiner leur possibilité de s'engager et de contracter le mariage pour une vie conjugale heureuse.

Mais peut-on parler des fiançailles dans la société traditionnelle nyanga ? La pratique des fiançailles a existé chez les nyanga et continue toujours à exister.

Le contrat du mariage nécessitait des négociations préliminaires. Dans la plus part de cas, ce sont des parents des futurs conjoints qui s'entendaient pour unir leurs enfants. C'est seulement lors que les deux familles s'étaient mises d'accords sur la possibilité de conclure le mariage, que le jeune homme et la jeune fille entre en lice.

Ils venaient à leur tour, ratifier ou refuser le contrat projeté par les parents respectif. Généralement, ils ratifiaient.

Il importe de savoir que chez les Nyanga, les parents en donnant leur fille au jeune homme, se basaient sur beaucoup des critères, ils donnaient leurs filles à un garçon qu'ils trouvaient vaillant, fort, brave,

qui connaît bien chasser des gibiers, cultiver les champs, pêcher, construire une maison.

C'est pourquoi avant que la jeune fille ne vienne chez le jeune garçon, les parents de la fille mettaient d'abord en épreuve, le jeune garçon, en lui proposant un grand travail de champ, de construction d'une maison, etc. Les parents ne pouvaient accepter le jeune homme en mariage après que celui-ci ait rendu des bons services en leur endroit.

Quand le jeune homme se présentait à la belle famille, pour la première fois, il offrait d'abord des cadeaux à la famille de la fille, mais cette pratique n'était pas officielle pour faire preuve des fiançailles.

Les parents du jeune homme devaient se présenter avec une chèvre dans la famille de la jeune fille. Cette chèvre s'appelle « ikisio » cette chèvre a comme rôle de mettre en gage la fille pour laquelle on l'a offerte. La fille dès lors ne pouvait plus s'amuser ni accepter d'autres jeunes hommes en mariage comme il est le cas aujourd'hui.

L'accord conclu, le versement de la dot était autorisé et le droit du mariage était accepté. Signalons qu'avant le versement effectif de la dot, il était de coutume que le jeune prétendant ou leurs parents s'offrent des cadeaux pour s'exprimer mutuellement leur amour.

2.2.3. la dot chez les Nyanga

Avant de parler de la dot chez les Nyanga, voyons les différents sens qu'elle revêt.

2.2.3.1. Définition

Par définition, la dot est le bien qu'apporte une femme en mariage ou bénéficiaire du nouveau foyer. Selon l'Ancien Testament, en Israël l'homme est considéré comme le possesseur de la femme, Exode 20 :3. La femme propriété de l'homme, Genèse 34 :12 ; donc l'homme qui veut acquérir une femme doit normalement payer au père de la fille une dot ou cadeau, Genèse 34 :12 ; Malgré l'apparence d'achat que revêt la dot, il

est moins de prix payé pour la femme qu'une compensation donnée à sa famille, son montant est généralement fixe et connu, Exode 22 :16.

2.2.3.2. Signification de la dot chez les Nyanga

Au départ, la dot constituait un cadeau compensatoire envers la famille qui donnait leur fille. Elle conférait au mariage sa valeur et sa stabilité et au mari le droit de paternité sur les enfants. La dot détache la fille de sa propre famille et la rattache pour de bon à la famille de son mari.

C'est un symbole d'alliance entre deux familles ou clans. Verser la dot à la belle famille n'implique pas acheter la fille comme beaucoup le pensent. (Archive de la collectivité des Wanyanga).

Ainsi, toute jeune fille qui quittait le groupe familial était un élément de moins ou de perte. Il était normal que le clan qui perdait l'un de ses membres exigeaient une compensation qui pouvait être une autre jeune fille du clan ou de la famille du mari (mariage par échange) ou des biens en nature appelés. « Ndiko » ou dot. Le Ndiko était en même temps obligatoire et remboursable. Cette dot était différente des simples cadeaux dépendant de la volonté du prétendant ou de la famille.

2.2.3.3. Formes de dot

Il existe diverses formes de dot, cela dépend d'un milieu à l'autre et surtout du moment vécu. Traditionnellement, les Wanianga considéraient comme dot :

a. Le butea : c'était un bracelet précieux fait des fibres tirés du tronc du palmier à raphia (Ibondo). Signalons que ces fibres servaient à la fabrication de beaucoup d'autres objets comme les nasses (Misiru) et à tendre des pièges.

Le tissage de Butea n'était pas tâche facile, seul les artistes habiles, courageux et patient pouvaient en fabriquer, ce bracelet servait de monnaie traditionnelle du peuple Nyanga, on pouvait s'en servir pour faire des achats ou acquérir une fille en mariage. On le portait aussi au bras pour symboliser la richesse. L'unité monétaire s'appelait « Kamutuba » ou « 60 Butea » pour acheter une chèvre on offrait un « Kamutuba ». le

nombre de kamutuba exigé lors de la dot variait de 6 pour les pauvres à 12 pour les filles issues des familles riches ou royales.

Les Butea acquis par la dot étaient jalousement conservés pour l'économie familiale ou pour restitution en cas de divorce pour marier un fils.

Lors que le Munyanga confiait sa fille à une tribu voisine, il exigeait des chèvres, c'est de cette façon qu'il a importé les chèvres et s'est accoutumé à l'élevage de ces bêtes.

b. Les chèvres : Sous l'influence des peuples voisins (Bahunde, Tembo, Nande) que le Munyanga est arrivé à considérer la chèvre comme dot en remplacement de « Butea ». il était strictement interdit d'apporter un bouc à la dot sauf des chèvres, selon la coutume Nyanga.

c. Les nsaro : les nsaro ou colliers servaient aussi de dot, ces colliers n'étaient portés que par les femmes. (NSAMAMBA MULEWA, I. histoire culturelle et politique du groupement luberike I. en territoire de WALIKALE, TFC/ISP-Goma 2011. P. 23).

d. Les outils de travail « les Kitembo » : dans d'autres contrées les outils de travail comme la hache, la houe, la machette (Muhoro et Mukushu) étaient acceptés comme dot.

e. L'argent : la pratique de l'argent comme dot et récente, elle est due à l'influence des blancs.

a) Le mariage par échange : les Nyanga ont aussi connu le mariage par échange où quelqu'un cède sa fille gratuitement, il en récupère une autre pour son garçon par échange. Cette pratique a vite cessé car elle présentait des foyers précaires. La dot chez les Nyanga se donnait suivant un processus bien déterminé et cela dès le début jusqu'à son achèvement.

2.2.3.4. Procédure de la remise de la dot

Quand le Munyanga reçoit la dot, il exige aussi une chèvre offerte spécialement à la mère de la fille. Cette chèvre est appelée « Mpène ya

nyakibuti ou Mpène ya nyamwizi », littéralement « Eruhembo rwenine mwana kwa mubuté ngawe né rimuchunga », c'est-à-dire la récompense pour la maternité et l'éducation que la mère a assurée à sa fille. Cette chèvre est partagée avec les oncles de la fille pour qu'ils la bénissent avant d'entrer en mariage.

Le père du jeune garçon sera accompagné de quelques amis et membres de sa famille pour aller verser la dot. Ils portent des cadeaux et de vin de palme ou une autre boisson traditionnelle à déposer devant la maison de son beau père. Ce dernier interpelle sa fille pour recueillir les

cadeaux et les lui présente pour marquer son consentement au mariage. Ce n'est qu'après l'approbation que la délégation est reçue à dîner.

Pendant cette période, les parents de la jeune fille déterminent le montant de la compensation matrimoniale, c'est alors que le paiement peut s'effectuer par tranche pourvu que le premier versement soit le plus important.

La dot chez les Nyanga comprend deux grandes étapes, parmi les quelles figurent :

1. **La pré-dot** : c'est l'étape qui précède le versement de la dot proprement dite : il s'agit de verser :
2. Les pièces de pagne pour la belle mère et sa future épouse donc 2 pièces pour la belle mère, une paire de soulier, un foulard et même chose pour la conjointe.
3. Une chèvre pour ouvrir la porte à la belle famille : pour faciliter l'accès au jeune garçon de fréquenter ce lieu.
4. Une veste ; une chaussure, une ceinture, un chapeau et une paire de chosette pour le beau père.
5. Une douzaine de casserole « kirinda », une lampe et une machette pour la belle famille.
6. Une chèvre pour les oncles maternels de la fille.
7. Un porc pour les jeunes de la famille.

8. Une chèvre pour la belle mère, comme priorité de priorité
 « **Mpene ya nyamwisi** »
9. Une chèvre pour les tantes paternelles.

Dès lors les fiançailles sont déclarées officiellement, cependant le jeune homme continu à témoigner à la jeune fille son amour à travers des petits cadeaux (répondre à ses besoins) comme : le lait de beauté, le savon, le soulier,...

Toute fois, les échanges se poursuivent sous forme de visite, d'assistance et des cadeaux réciproques. Par la suite, le beau fils sera toujours bien accueilli.

Pour les Wanianga, c'est le versement de la dot qui constitue la seule alliance « inunsana » entre deux familles. Certes, un autre mode d'alliance chez les wanianga fut le « pacte du sang ».

2.La dot proprement dite

Pour tout Munyanga, la dot proprement dite reste une coutume connue de tous. Le Munyanga exige pour sa fille une valeur de douze (12) chèvres, soit en nature ou en espèce.

Actuellement, tout munyanga respecte toujours cette coutume, mais le prix de la chèvre varie selon la qualité de la fille à marier.

- ❖ Pour les filles diplômées d'Etat, graduée, licenciées, la chèvre varie entre 70 à 100 dollars.
- ❖ Pour les filles non lettrées, la chèvre varie entre 50 à 70 dollars.

La dot chez les nyanga se termine par le slogan suivant : « **Endiko itasiranga** » c'est-à-dire la dot ne se termine jamais.

Le Munyanga aime contracter le mariage avec une fille vierge, c'est pour lui assurer une appartenance totale de la femme car une fille non vierge est soupçonnée appartenir à beaucoup d'hommes. A cet effet, voyons la nécessité de la virginité chez les Nyanga.

2.2.3.5. IMPORTANCE DE LA VIRGINITE CHEZ LES NYANGA

La virginité est l'état de ce qui est intact, vierge, pur, on parle d'une fille vierge toute fille n'ayant pas encore connu aucune couche avec un homme.

En Afrique, plusieurs tribus accordent une importance capitale à la virginité de la fille et à la fidélité de l'épouse.

Tandis que pour d'autres, la virginité ne dit absolument rien, surtout dans les milieux urbains. Chez le peuple Nyanga, les jeunes filles qui attendaient le mariage devaient se respecter en gardant leur virginité jus qu'au mariage. Dans la tradition, la virginité des fiancées était considérée comme un signe d'honneur pour le clan en général et en particulier pour la fille ; ainsi dit-on

« **mbumu subukianga nakubae mpène ye bwanunke** » c'est-à-dire que l'on se souviene même de la chèvre de la virginité.

En outre, quand la fille est conduite chez son mari par les sages femmes, ces dernières procèdent à un examen gynécologique pré-nuptial attestant la virginité. Si elle l'a perdue, on lui marque du « Ngora » c'est-à-dire chaux jaune au visage, le jeune fiancé pouvait alors prendre à sa place sa petite sœur vierge.

La coutume Nyanga était contre ces pratiques sexuelles pré-nuptiales et condamnait sévèrement l'infidélité de la femme envers son époux. Cette pratique inscrit à son actif deux valeurs moins importantes :

10. La conservation de l'hygiène de la fille
11. La sauvegarde de l'honneur conjugale : ceci se faisait ainsi car le mariage doit être honoré et respecté par tout le monde.

Ainsi, nous pouvons épinglez les différents systèmes de mariage qui ont existé au sein du peuple Nyanga et leur pratique.

grands-mères pour contrôler, voir si elle a un corps sain, si elle a d'infirmité, si elle n'a pas de lèpre ou de la gâle.

La nuit les nouveaux mariés s'accouplent, mais le lendemain une inspection matinale de la tante paternelle du jeune garçon entre dans la chambre à coucher du couple, elle contrôle la couche nuptiale pour s'assurer de la virginité de la jeune mariée, suite à une tache du sang comme signe de virginité.

Si la virginité n'est pas observée, ceux qui accompagnent la jeune fille rentrent sans cadeaux comme signe de mécontentement de l'époux envers sa belle-mère d'avoir mal gardé son épouse.

Si l'on constate la virginité, la fille est d'avance comblée d'honneur en particulier et sa famille en général. Dans ce cas, le sang est considéré comme le signe d'honneur. A partir de ce moment, les frères du jeunes époux préparent des cadeaux à confier à la mère de la jeune femme. Cette chasteté pouvait continuer dans le toit conjugal, si non le divorce pouvait s'en suivre. Le mariage devait être honoré de tous sur le lit conjugal exempt de souillure (NSAMAMBA MULEWA, op cit, P21)

2.2.3.9. LE DIVORCE

Les cas de divorce étaient dus surtout au non consentement des époux. Ils ne jouissent pas de la liberté dans le choix du partenaire. Nous avons également évoqué les conséquences qui émanaient du mariage par échange. Le divorce connu dans un couple par échange entraînait le divorce de l'autre couple, cela montre même le caractère de la salubrité dans leur mariage.

Comme les Nyanga faisaient de la femme une propriété privée, le mari à son gré pouvait à cet effet vendre sa femme en cas de des obéissances et de mauvais comportement.

Toute femme indigne devrait être vendue dans la rue, ligotée afin d'être amenée chez l'acquéreur.

La femme à ce temps était prise comme un quelconque bien considéré comme un animal, donc sans valeur. Certains maris pouvaient

réclamer la dot, par conséquent la femme était ramenée chez son père. Elle revenait au cas où le père de la fille l'a traité comme il lui plait.

D'autres causes fondamentales au divorce étaient **l'infidélité de la femme**, car chez les nyanga l'infidélité de l'époux est excusable et n'entre pas en compte. Une autre cause capitale reste la stérilité de la femme car après la tradition nyanga avoir des enfants est une richesse. En plus chez les nyanga, on croit que l'homme n'a jamais été stérile donc tout cas de stérilité doit être attribué à la femme.

En cas de divorce, la femme n'a pas droit à aucun enfant, elle rentre seul, le mari reste bénéficiaire de tous les enfants et tous les biens matériels.

Le divorce est prononcé par le mari lui-même et les anciens de sa famille, de son clan. La famille de la femme ne joue aucun rôle en cas des divorces de leurs enfants.

Nous constatons à cet effet que le système matrimonial chez les Nyanga a des caractéristiques communes avec les peuples Africains le but poursuivi reste le même, c'est une réalité qui doit être vécu de tout le monde sur la terre, ayant la mission de perpétuer la race humaine.

D'ailleurs, c'est un début du créateur en instituant le premier mariage (BRANDT ET ALI, comment réussir notre mariage, JVB.1982)

« Dieu bénit et leur dit : soyez fécond et multipliez vous, remplissez la terre, soumettez la » Genèse 1 :28

Bref, les causes de divorce chez les nyanga sont les suivantes :

- ✓ La non satisfaction de l'une des parties au moment de l'acte sexuel,
- ✓ Insoumission à son mari,
- ✓ La paresse de la femme, appelée « MUROMBE »,
- ✓ L'égoïsme de la femme, quand elle n'apporte pas la nourriture au barza,
- ✓ L'infidélité de la femme,
- ✓ La stérilité de la femme et l'impuissance du mari,
- ✓ L'ivresse totale,
- ✓ La mort de l'un de deux conjoints,
- ✓ Le non versement de la dot.

2.3. Le mariage traditionnel chez les KUMU

Chez les KUMU, le mariage traditionnel signifie MAMANO à K'ASILI. Souvent, ce sont les « bakokotei » « les familles » qui font le choix de futur conjoint pour leurs enfants. D'une part, la famille du mari peut porter son choix sur la famille de la future épouse d'autre part, la famille de la future épouse opère son choix dans la famille du futur mari.

Le mariage traditionnel peut aussi être sollicité soit par « mitimoko » (un garçon), soit, par « MITINKE » (fille).

2.3.1 sortes de mariage chez les KUMU

Dans le milieu traditionnel KUMU, différentes sortes de mariage sont aussi observés.

- ✓ Le mariage par rapt : Mamano A Paka
- ✓ Mariage qui débute par fiançailles : Mamano à masango mwembe
- ✓ Mariage par héritage : Mamano ikemangia
- ✓ Mariage par grossesse : mamano mke kumbieni
- ✓ Mariage par échange : le mariage est aussi bien endogamique qu'exogamique chez les KUMU.

Le mariage qui se réalise avant la naissance est souvent basé sur une histoire de la vie d'une famille, d'un village, ainsi que la position économique, politique, ou sur le statut social.

Pour cela, il se fait dans une famille ayant une bonne réputation non conflictuelle, celle qui ne peut pas rendre la vie difficile à l'un des conjoints.

Le rapt et la grossesse, il arrive souvent que le futur mari rende enceinte sa future épouse pendant cette période des fiançailles. Cette grossesse chez les KUMU constitue un prétexte pour la bagarre entre la

famille de la fille et celle du garçon. Cette bagarre va même embrasser tous les clans et les villages de deux fiancés. Elle s'accompagne de la destruction méchante des matériels, et la famille de la fille emportera plusieurs biens du clan ou du village de la famille du garçon.

Les biens emportés peuvent ne pas être de la famille proche du mari, mais plutôt de la famille élargie. Parmi les biens emportés, il s'agit surtout des biens en nature ou en espèce : chèvres (mémé), bouc (ngeya) et les autres produits de culture. Mais après quelques heures, les « BaKUMU » qui sont des vieux et des sages apparaîtront dans le milieu où il ya conflit afin de mettre fin au trouble et chercher à pacifier les deux familles. Cette pacification sera suivie d'une demande exagérée de la dot.

Le mariage par échange, se réalise entre deux amis, surtout entre deux chefs de clans ou du village.

Ce mariage consiste à échanger deux sœurs entre les amis intimes pour but de continuer à sauvegarder leur relation amicale de génération en génération.

2.3.2. les fiançailles chez les KUMU

C'est une période où les futurs conjoints s'observent mutuellement et sont observés par leurs familles respectives.

Ainsi, la famille du mari établit certains critères des choix des conjoints, tandis que la famille de l'épouse observe chez son futur gendre les traits suivants : l'aptitude physique, la capacité au travail, la capacité pour la construction d'une maison, pour la chasse, pour la pêche, et pour d'autres activités pouvant répondre à ses besoins.

Les futurs conjoints, pendant leur période des fiançailles, ne doivent jamais partager le lit avant que la procédure normale du mariage ne se termine, cela dans le souci de valoriser le futur mariage et surtout d'honorer leurs familles respectives.

Pour la jeune fille, l'observation sera centrée sur : sa constitution physique, son état social pour voir si elle sera une véritable femme capable d'assumer ses responsabilités.

Le jeune homme pendant les fiançailles apporte souvent à sa belle famille des gibiers, des poissons, du sels, ... pour chercher de se faire apprécier par celle-ci.

2.3.3. la dot chez les KUMU

Dans le temps anciens, la pré-dot n'existait pas, seulement la dot. Mais pour le moment la pré-dot a lieu ; les objets demandés sont : la viande boucanée, le panier de manioc, le régime des bananes, le vin de palme pour la pré-dot.

Pour la dot, les objets versés sont : les animaux domestiques à quatre pattes (5 chèvres ou boucs), les habits (Ngombe) pour les parents, les machettes, le sac de sel, la cigarette et les boissons,...

Il convient de noter que, la dot liée à la construction d'une maison chez la belle famille ou donation d'une partie de la forêt à la belle famille sont indispensables chez les KUMU.

Enfin, la cérémonie de la dot se termine par le slogan ci après :
« MBONGO YALIBALA ESILAKATE » qui veut dire que « la dot ne se

termine pas ». (GREGOIRE LITHO GESENDE, mariage traditionnel chez les KUMU, CRLCA/KISANGANI)

En effet, dans n'importe quelles circonstances, qui se présentent à la belle famille, le beau-fils doit participer et contribuer dans la mesure du possible.

Le père de la future épouse est la première personne à recevoir les biens liés à la dot et les autres membres de la famille viennent en seconde position.

Néanmoins, le partage des biens de la dot chez les KUMU, se fait le plus souvent, une partie de la dot doit être gardée pour l'objectif de préparer la dot de l'un de ses fils.

2.3.4. le mariage proprement dit.

La cérémonie du mariage se prépare par les deux familles de futurs conjoints. C'est ainsi que les parents du garçon aviseront les tantes et les oncles (LOKWA) ainsi que tous les beaux frères et les connaissances de leurs familles. L'information doit circuler deux ou trois mois avant la cérémonie dans le but de demander à chacun sa contribution pour la réussite du mariage pour l'accueil de la belle famille.

Les personnes conviées de rehausser de leur présence à la cérémonie sont : les oncles, les tantes, les sœurs, et frères du garçon ainsi que leur connaissance du village.

Avant que la fille ne soit conduite chez son mari, sous le toit conjugal, elle doit recevoir certaines directives traditionnelles liées à la vie conjugale et aux travaux de la terre. Les formatrices sont essentiellement ses tantes paternelles qui se retireront avec la jeune fille au bout du village vers une case de l'une d'elles.

A la sortie de cette formation, on l'accompagne directement chez son mari avec les cortèges composés des personnes ci après :

Les ndewa (les neveux), nièces, grands frères, sœurs, et quelques habitants du village.

A leur arrivée dans la maison du mari, ils resteront tous debout entrain de chanter, danser en formant un cercle. Entre temps une assiette est déjà déposée devant la porte de la maison où les membres de la famille du mari passeront les uns après les autres déposer de l'argent ou les biens en natures. Cette cérémonie de joie et appelée « BAKAMBE KELA NKE à MAMANO, sera suivie de l'entrée directe de l'épouse dans la maison accompagnée d'une tante et d'une femme de son oncle.

Les deux femmes resteront auprès de l'épouse pour les petits conseils, et la nuit à côté de la chambre du couple où elles suivront pendant toute la nuit tous les comportements relatifs aux rapports sexuels. Le matin, l'une de ces femmes posera à son gendre la question : « comment va votre épouse ? » la réponse du mari va se manifester par un sourire. Elle remarquera que le gendre est satisfait.

Pour aujourd'hui, les gens ne respectent plus toutes ces étapes à cause d'une acculturation par l'imitation de diverses cultures étrangères. (GREGOIRE LITHO GESENDE C.R.L.CA/KISANGANI.P131)

2.3.5. La virginité chez les Kumu

Chez les KUMU, comme les Nyanga du territoire de WALIKALE, toute virginité est considérée comme état de ce qui est intact, vierge, pur. On parle d'une fille vierge, lorsqu'elle n'a jamais connu des rapports sexuels avec un homme

Chez les KUMU, la virginité est un signe d'honneur pour le clan en général et en particulier pour la fille.

Malgré la virginité, la coutume KUMU ne prévoit rien en titre de remerciement à la belle famille.

Sauf, ils manifestent une grande joie à travers les chants et les danses en brandissant un drap blanc du lit conjugal où se trouve la tache du sang, comme preuve de la virginité.

2.3.6. Causes des divorces chez les Kumu

Plusieurs causes sont à signaler, mais les plus importantes chez les KUMU sont : mauvais comportement de la femme à l'égard des parents de son mari, l'inaptitude aux travaux du champ, le manque de respect à l'endroit de son mari, la prostitution, le vol, la sorcellerie, ...et pour le mari la non participation à toutes les circonstances dans la belle famille. La polygamie sans consentement de sa femme, ... malgré la répétition de l'un des problèmes cités ci- haut, les deux familles se mettront ensemble à leur tête les « KUMU » du clan du village pour la

médiation. Et si toutes les tentatives de solution échouent, le divorce est déclaré de façon définitive selon la coutume des KUMU.

Cependant, s'ils ont des enfants, tous les biens resteront pour les enfants. S'ils n'ont pas eu des enfants, les biens seront partagés entre les deux. Si l'un des conjoints meurt en cours de leur union conjugale et surtout s'ils ont eu des enfants, l'autre continuera à habiter sur le toit conjugal et gérer les biens et les enfants.

2.4. Les migrations des Nyanga et les Kumu

2.4.1. Les migrations des Nyanga

Les récits actuels narrés et la tradition orale concordent sur l'origine des Wanianga en général et ceux du territoire de WALIKALE en particulier.

On situe leur point de départ dans le sahara, comme tout les bantus en général.

A l'époque de la désertification du sahara. Les bantu prendront la direction du sud pour fuir cette désertification. Selon la tradition nyanga,

ils passèrent particulièrement dans le royaume de Bunyoro en Uganda et dans Bwito à rutshuru, pour s'installer dans la région qu'ils habitent actuellement.

Les nyanga constituent à eux seuls la majorité de la population du territoire de WALIKALE en général et en particulier le secteur des wanianga.

Lors de leur migration, les nyanga étaient conduits par leurs chefs KATUKA MUMPOKO avec un groupe des petits chefs, avec ces derniers, ils ont pris différentes directions pour se retrouver dans les entités respectives.

A la lumière des informations orales et écrites sur les NYANGA, KATUKA MUMPOKO aurait trois enfants de son épouse NYAANA à BWITO : ROBA, MUNYANGA, MULUNGA sur cette terre conquise, KATUKA MUMPOKO attribua :

12. La colline de SHEMPFANO (mwiki) à ROBA
13. La colline Mwira (mutongo) MUNYANGA
14. La colline NKIMBA entre MISAU et KISHANGA à MULUNGA

Petit à petit les nyanga se répandirent dans le territoire, ils dominèrent les « twa » et en devinrent maîtres du terrain.

KATUKA MUMPOKO fut grand conquérant et son succès de grand guerrier se mesure à la grandeur de la région occupée par les nyanga.

Les multiples exploits des guerres avaient établi la supériorité des nyanga sur les twa et les BANYAKERWA ainsi que les BABURUKO. Les causes de ces migrations sont semblables à celles des migrants. Elles furent entre autres : la famine, la désertification, les guerres ethniques, les comportements inhumains d'un chef envers ces sujets, les épidémies,...

2.4. Les migrations du peuple Kumu

Tout comme les autres bantous, les peuples KUMU ont fui la désertification du Sahara en quête de forêt et terres cultivables surtout pour (la chasse, la cueillette, ...)

Les KUMU ont respecté l'itinéraire pendant leur migration : du bassin de Bénoué (au Nigeria), ils sont passés par le Tchad où ils ont appris la forge du fer pour la guerre, (Nguba), l'agriculture (NKUSU), la circoncision (kamangu), la chasse (kadufe) la lance (Ikunga).

Du Tchad, ils sont passés par le Soudan et ils ont atteint les Ueles (province orientale) et ont descendu avec la rivière Tchopo jusqu'à son confluent avec le fleuve Congo.

Ils se sont installés à Kisangani (KISANGA'LOBA) où ils sont les premiers habitants de la ville. La présence des KUMU à Kisangani était due par la poursuite des éléphants jusqu'à la périphérie de Kisangani où ils sont les premiers occupants.

Une partie des KUMU est restée à Kisangani actuellement à SIMISIMI près de l'ancien aéroport de clinique Universitaire.

Les autres ont monté le fleuve Congo ; jusqu'à son affluent avec la rivière Lowa, montée avec la Lowa jusqu'à la colline « BUTU'A'NKIMA » situé dans la rive gauche de la Lowa jusqu'à son affluent avec la rivière OSSO.

Une autre branche est montée avec la rivière Lowa puis de la rivière Osso et s'est scindée à l'affluent de la rivière Mesa et la rivière Osso dont ils ont occupé les rives, cette branche est évoluée chez les wanyanga, il s'agit donc de BASSA, BISARAMBA, et les BATIRI) en groupement UTUNDA en territoire de WALIKALE.

A ONGOKA, les deux autres frères se sont séparés l'un dans le territoire de PUNIA (rive gauche de la Lowa), l'autre au territoire de Lubutu (rive droite de la Lowa).

Tandis qu'un autre groupe a occupé la partie comprise entre Lowa-osso et Ossakari appelée (Mutundu), ce sont les KUMU du groupement Wassa qui seront annexés dans le territoire de WALIKALE à partir de la création du secteur des wanianga en territoire de WALIKALE. (TUSINGO ALINGAPO, archive, du poste d'Etat de Biruwe)

2.4.2.1. Historique du groupement wassa

Le groupement Wassa, avant son appartenance dans le territoire de WALIKALE en province du Nord-Kivu, il appartenait d'abord dans d'autres provinces tour à tour, dont voici son historique.

15. 1918-1923 : secteur WASSA : pendant son appartenance dans la province orientale, avec le chef de secteur KILIMA KANGINA
16. 1923 -1935 : la chefferie BUKUMU : appartenance dans la province de Maniema avec le chef FWAMBA
17. 1935 -1944 : secteur des BUKUMU : avec le chef de secteur FWAMBA qui sera accusé plus tard comme partisan du KITAWALA initié par BUSHIRI chez les KUMU à LUBUTU. Comme conséquence, l'administration coloniale procède à l'arrestation de BUSHIRI et son ami MPUNZU MIKAELI qui furent jugés à ITEBERO où ils seront pendus le 23 Juin 1945 et FWAMBA jugé à PUNIA. Après la mort de BUSHIRI et FWAMBA, une grande population des KUMU adopte le KITAWALA, qui déclarait que « c'est maintenant le tour des noirs de commander les blancs » (LUPAMANYI, histoire, 2è CO,2010)

- 1944 -1954 : secteur de WASSA MANDIMBA, dirigé par un chef de secteur intérimaire HUSENI MUSALABIA. il contrôlait MANDIMBA et WASSA suite à la relégation de FWAMBA par les belges.

- Groupement **WASSA** : sa création comme groupement était par la décision N°75 du 1 Juillet 1954, même année de la création du secteur des WANIANGA.

C'est ainsi que wassa sera annexé dans le secteur des WANIANGA en territoire de WALIKALE

Le groupement WASSA, comme institution coutumière a été successivement dirigée par les chefs de groupements dont leurs noms suivent :

- 1954 -1957 : CHEF ABUNAMBAO KAFRINGITI (sergent militaire)
- 1957 -1963 : KANDOLO MASTAKI
- 1963 -1964 : Le Chef Investi, HENRI KATIABO
- 1965 -2010 : MAYANI SINDANI

- de 2010-à nos jours : TABU KILIMA Doris

2.5 QUELQUES CHANSONS DES MARIAGES TRADITIONNELS

NYANGA ET KUMU

En littérature orale Africaine, les chansons des mariages s'appellent « les épithalames » ou « les chants nuptiaux »

Ces chansons louent les qualités des mariés et leurs donnent divers enseignements riches pour la vie conjugale. (MUSHUNGANYA SAMBUKERE, J cours des questions spéciales de littérature orale Africaine, ISP- Machumbi, L2 F.L.A 2011-2012,P21)

2.5.1 Les chansons Nyanga

1. Twamusia kwanya kikutie ee baba twamusia kwanya kikutieeee.

// - // - // - // - // twamusia kwanya kikutieeee

C'est-à-dire nous venons de laisser la fille chez la belle mère

2. nyakibuti = sangoa samutinge

// = sangoa samutinge

// = sangoa samutinge

C'est-à-dire la mère de la jeune fille et du jeune homme sont animées par une grande joie, le jour du mariage de leurs enfants

3. Aekoyo = emumina iruwa = la femme a comme rôle de préparer les aliments

Aekoyo = emumina ibuta = la femme a comme rôle de mettre au monde

Aekoyo = emumina ichaba = la femme a comme rôle de chercher le bois de chauffage

Aetita : ewabume ihinga = l'homme a le rôle de cultiver

Aetita : ewabume ikonda = l'homme a le rôle d'abattre les arbres

Aetita : ewabume itea = l'homme a le rôle de piéger les gibiers

Aetita : ewabume ihmiba = l'homme a le rôle de construire des maisons

2.5.2 Les chansons Kumu

1. mikidiasu beonjanee bekeo sambisa= nous allons rentrer avec notre fille, elle n'est pas à vendre
 - na bongoa beonjanee bakeosambisa =même avec de l'argent
 - na bameme beonjanee bekeosambisa=même avec la chèvre
 - na eloka baonjanee bakeosambisa =même avec la hache
 - Na nsoa beonjanee bakeosambisa=même avec la lance
2. Besangimotia ama munyakee= nous venons de laisser la fille chez sa belle mère
 - Besangimotia ama munyakee= nous venons de laisser la fille chez sa belle mère
 - Besangimotia ama munyakee= nous venons de laisser la fille chez sa belle mère.

CHAPITRE TROISIEME :

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE

Dans ce chapitre, il sera question de présenter notre échantillon , notre technique d'analyse des données, l'interprétation des résultats et la présentation dans les tableaux , en vue de vérifier nos hypothèses – (MISHIKI BIKUNDE, Mémoire, UNIVOGO,2010)

3.1. OBJECTIF DE L'ENQUETE

L'objectif principal de notre enquête était de nous rassurer et démontrer comment la population Nyanga et KUMU en territoire de Walikale font les cérémonies des mariages traditionnels , notamment : le

mariage proprement dit , la dot , les fiançailles et savoir l'utilité de la virginité pour les deux tribus.

3.2 DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Notre enquête s'est déroulée dans le territoire de Walikale , précisément dans la collectivité des Wanianga entre deux tribus : Nyanga et KUMU L'enquête a duré une période , du 1er au 31 Mai 2013 soit 30 jours.

3.3 METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

Pour avoir des données fiables, nous avons administré un questionnaire d'enquête fermé qu'ouvert. Vu que certains de nos répondants ne savaient pas lire , nous avons été obligé de faire une traduction littérale des questions sur place en langue locale.

La population sur laquelle porte notre enquête est essentiellement constituée des hommes et femmes mariés et les célibataires de la tribu Nyanga et KUMU.

Une telle recherche bien que volontaire, nous a paru matériellement et financièrement impossible.

3.4 POPULATION D'ETUDE ET ECHANTILLON DE RECHERCHE

La population d'étude est un ensemble limité d'individu dont l'observation permet de tirer des conclusions applicables à la population entière .

Etant dans l'impossibilité d'atteindre tous les membres de la population d'étude, , nous nous sommes servi de la table de détermination de la taille d'échantillon d'Alain BAUCHARD.

Elle nous stipule que, quand l'univers de l'échantillon est inférieur, c'est-à-dire supérieur à 100 000 individus, on fait correspondre un échantillon de 96 individus avec une marge d'erreur de 10 et une précision de 95%

L'univers de notre étude étant connu, nous avons prélevé l'échantillon en appliquant la formule suivante :

$$- \quad NC = \frac{n}{1 + \frac{n}{N}} = \frac{n}{\frac{N+n}{N}} = \frac{N}{N+n} = \frac{N \times n}{N+n}$$

N= taille de notre univers correspondant à 534 145

n= taille de l'échantillon pour l'univers infini lequel correspond à 96 individus

NC : taille de l'échantillon corrigé

En remplaçant N et n par leurs valeurs respectives, nous avons :

$$- \quad \mathbf{NC} = \frac{534\,145 \times 96}{534\,145 + 96} = \frac{5\,127\,920}{534\,241} = \mathbf{95,98}$$

Comme ce sont les individus, notre échantillon est de 96 (JACKSON MISHIKI BIKUNDE, la contribution des ONGs locales dans la réinsertion socio économiques des enfants sortis de forces armées, dans la cité de Walikale et ses environs, cas de l'ONG GRAADE, de 2005 à 2007, mémoire UO.GOMA ,2010). Il sied de signaler que sur 96 enquêtés, 56 soit 58,3% sont Nyanga et 40 personnes soit 41,7% sont KUMU.

3.5 SAISIE ET TRAITEMENT DES DONNEES

Pour le dépouillement et le traitement de nos données, nous avons utilisé le logiciel excel pour la saisie des tableaux et Words pour interpréter les résultats obtenus.

3.6. PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES

Dans cette section, nous voulons maintenant représenter les données des tableaux et faire leur interprétation pour mieux comprendre les idées de nos enquêtés.

3.7. IDENTIFICATION DES ENQUETES

Tableau n° 8. Répartition des enquêtés selon l'âge

Age	Effectif	Pourcentage
20- 30 ans	26	27

31 -40 ans	27	28,1
41 -50 ans	32	33,3
51 -60 ans	11	11,4
Total	96	100

Source : nos enquêtes sur terrain, Mai 2013

L'âge de nos répondants varie entre 20 à 60ans, ce qui prouve à suffisance que tous sont des majeurs et assument des responsabilités dans la vie. Ceci prouve également comment nous avons travaillé avec des personnes mûres et nos des enfants. La tranche d'âge où nous avons enregistré plus de gens est celle de 41à 50 ans.

Tableau n° 9. Répartition des enquêtés selon le sexe

Age	Effectif	Pourcentage
Masculin	56	58,3
Féminin	40	41,6
Total	96	99,9

Source : Nos enquêtes sur terrain, Mai 2013

Commentaire : il se dégage de ce tableau que sur 56 répondants soit 58,3 % sont de sexe masculin et 40 répondants soit 41,6% sont de sexe féminin. Ce qui signifie que nous avons administré notre questionnaire aux personnes de différents sexes.

Tableau n° 10. Répartition des enquêtés selon l'Etat civil

Etat civil	effectif	Pourcentage
Mariés	69	71,8

Célibataires	17	17,7
Divorcés	8	8,3
Veufs	2	2
TOTAL	96	99,8

Source : nos enquêtes sur terrain, Mai 2013

Commentaire : jetant le regard à ce tableau, 60 répondants soit 71,8% sont des mariés, 17 répondants soit 17,7% sont des célibataires ; 8 répondants soit 8,3 % sont des divorcés et 2 répondants soit 2% sont des veufs. Ce qui montre que nous avons enquêtés des personnes mariées et célibataires à la fois.

Tableau n° 11. Répartition des enquêtés selon leur profession

Profession	Effectif	Pourcentage
Agriculteurs	40	41,6
Enseignants	36	37,5
Commerçants	12	12,5
Etudiants	08	8,3
TOTAL	96	99,9

Source : nos enquêtes sur terrain , Mai 2013

Fixant regard sur ce tableau, 40 répondants soit 41,6% sont des agriculteurs ; 36 répondants soit 37,5% sont des enseignants ; 12 répondants soit 12,5% sont des commerçants et 8 répondants soit 8,3% sont des étudiants. Ce qui prouve que la majorité de nos répondants sont des agriculteurs et des enseignants.

Cela se justifie par le fait que la grande partie de cette population est agricole.

3.5 QUESTIONNAIRE ADRESSE A LA COMMUNAUTE NYANGA

Tableau n°12. Existence de célébration des mariages

Existe -t-il des célébrations des	Effectif	pourcentage
--	-----------------	--------------------

mariages dans votre milieu ?		
Oui	56	100
Non	0	0
Total		100

Source : nos enquêtes sur terrain , Mai 2013

De ce tableau, il ressort que 56 répondants soit 100% ont répondu oui, ce qui justifie que tous nos répondants confirment qu'il existe des célébrations des mariages dans leur milieu.

Tableau n°13. Les éléments constitutifs de la dot

Quels sont les éléments constitutifs de la dot dans votre tribu ?	effectif	pourcentage
- 12 chèvres	10	17,8
- Les habits de deux parents de la fille et pour la fille	6	10,7
- La boisson traditionnelle, un porc pour les jeunes, une chèvre pour la belle mère	4	7,1
- Le tout à la fois	36	64,2
Total	56	99,8

Source : Nos enquêtes sur terrain, Mai 2013

Eu égard à ce tableau, le nombre important de nos répondants 36 personnes soit 64,2% ont affirmé que pour la dot chez le Nyanga, on donne 12 chèvres, Les habits de deux parents de la fille et pour la fille, La boisson traditionnelle, un porc pour les jeunes, une chèvre pour la belle mère.

10 personnes soit 17,8% parlent de 12 chèvres ;6 personnes 10,7% parlent des habits de deux parents de la fille et pour la fille et 4 personnes soit 7,1% parlent de la boisson traditionnelle , un porc pour les jeunes et une chèvre pour la belle mère.

Le résultat de ce tableau confirme une partie de notre première hypothèse, selon laquelle, chez les Nyanga seraient considérés comme dot, 12 chèvres, les habits pour les deux parents de la fille, la boisson traditionnelle, un porc pour les jeunes et avant de contacter le mariage avoir donné une chèvre à la belle mère.

Tableau n°14. Procédures des fiançailles chez les Nyanga

Est-il vrai que les procédures des fiançailles chez les Nyanga amène le futur époux à offrir des petits cadeaux à sa future belle famille, des Tavaux des champs et des visites répétées entre les deux familles ?	effectif	pourcentage
- Oui	56	100
- Non	0	0
Total	56	100

Source : Nos enquêtes sur terrain, Mai 2013

Reflétant regard sur ce tableau, 56 répondants ont confirmé que les procédures des fiançailles chez les Nyanga amènent le futur époux à offrir des petits cadeaux à sa future belle famille, effectuer les travaux des champs et faire des visites répétées entre les deux familles, ce qui confirme à moitié notre deuxième hypothèse.

Tableau n°15. Vérification des procédures anciennes des fiançailles à celles de nos jours

si oui, c'est encore pratiquer jusqu'à présent ?	effectif	pourcentage
- Oui	50	89,2
- Non	6	10,7
Total	56	100

Source : nos enquêtes sur terrain , Mai 2013

Le résultat de ce tableau, révèle que 50 répondants soit 89,2% nous ont confirmé que les procédures des fiançailles d'offrir des petits cadeaux à sa future belle famille, exercer des travaux des champs et faire des visites

répétées entre les deux familles existent encore. Par contre, 6 répondants soit 10,7% ont dit non. A cause de l'influence du modernisme, l'acculturation, le christianisme et l'intellectualisme.

Tableau n°16. La valeur de la virginité chez les nyanga

- Est-il vrai que la virginité pour votre tribu serait un signe d'honneur pour la fille et sa famille ?	effectif	pourcentage
- Oui	56	100
- Non	0	0
Total	56	100

Source : Nos enquêtes sur terrain, Mai 2013

Faisant analyse de ce tableau, 56 répondants soit 100% disent que la virginité chez les Nyanga serait un signe d'honneur pour la fille en particulier et en général toute la famille, ce qui confirme à moitié notre troisième hypothèse.

Tableau n°17. Le contenu du cadeau lié à la virginité

si oui, comment est-il constitué ?	effectif	pourcentage
un pagne	0	0
une chèvre	0	0
le tout à la fois	56	100
Total	56	100

Source : Nos enquêtes sur terrain, Mai 2013

Il ressort de ce tableau, 56 répondants soit 100% qui confirment que le cadeau lié à la virginité est constitué, d'une chèvre et un pagne chez les Nyanga.

3.6 QUESTIONNAIRE ADRESSE A LA COMMUNAUTE KUMU

Tableau n°18 : existence des mariages précoces dans le milieu KUMU

Existe - t-il de célébration des mariages précoces dans votre milieu ?	Effectif	Pourcentage
- oui	2	5
- non	38	95

Total	40	100
--------------	-----------	------------

Source : Nos enquêtes sur terrain, Mai 2013

En analysant ce tableau, 2 répondants soit 5% parlent des mariages précoces célébrés chez les KUMU, tandis que 38 répondants disent non.

Tableau n°19 : les éléments constitutifs de la dot chez les KUMU

Quels sont les éléments constitutifs de la dot dans votre tribu ?	Effectif	Pourcentage
- 5 chèvres	10	25
- Des habits pour les deux parents de la fille	3	7,5
- La boisson traditionnelle et la cigarette pour les jeunes	3	7,5
- Pour contracter le mariage, on exige, un animal sauvage (Koto)	2	5
- Le tout à la fois	22	55
Total	40	100

Source : Nos enquêtes sur terrain, Mai 2013

Eu égard à ce tableau, 22 répondants soit 55% ont affirmé que la dot chez les KUMU est constitué de 5 chèvres, des habits pour les deux parents de la fille ; la boisson traditionnelle et la cigarette pour les jeunes et avant de contracter le mariage on exige un animal sauvage appelé « Koto », 3 répondants soit 7,5% parlent de la boisson traditionnelle et la cigarette pour les jeunes , 3 autres répondants soit 7,5% parlent des habits pour les deux parents de la fille comme la valeur dotale , ce qui confirme notre première hypothèse.

Tableau n°20 : la place de la fille à la dote chez les KUMU.

La fille n'est-elle pas concernée à la dot ?	Effectif	Pourcentage
- Oui	40	100
- Non	0	0
Total	40	100

Source : Nos enquêtes sur terrain, mai 2013

Vu ce tableau ,40 répondants soit 100% ont confirmé que la fille n'est pas concernée par la dot, ce qui confirme à moitié notre première hypothèse,

selon laquelle chez les KUMU la fille n'est pas concernée par la dot sauf ses deux parents.

Tableau n°21 : les procédures des fiançailles chez les Kumu

Est-il vrai que les procédures des fiançailles est une étape, où le futur époux doit faire des travaux à sa future belle-famille, donner la viande d'un animal sauvage et d'autres petits cadeaux ?	Effectif	pourcentage
- Oui	37	92,5
- Non	3	7,5
Total	40	100

Source : Nos enquêtes sur terrain, Mai 2013

Il découle de ce tableau, 3 répondants soit 7,5% qui ont dit non et 37 répondants ont répondu oui, en disant que les procédures des fiançailles est une étape où le futur époux doit donner la viande d'un animal sauvage et faire des travaux des champs et donner d'autres petits cadeaux, ce qui confirme à moitié notre deuxième hypothèse selon laquelle les fiançailles chez les KUMU seraient une étape où le futur époux doit faire des travaux à sa future belle famille, donner de la viande d'un animal sauvage et pour sa fiancée des petits cadeaux.

Tableau n°22. La valeur de la virginité chez le Kumu

Est -il vrai que chez les KUMU, la virginité est un signe d'honneur et de chasteté pour la fille ?	effectif	pourcentage
- Oui	39	97,5
- Non	1	2,5
Total	40	100

Source : Nos enquêtes sur terrain, Mai 2013

Dans ce tableau, 1 enquêté soit 2,5% a répondu non et 39 répondants soit 97,5% ont répondu oui, ce qui confirme notre troisième hypothèse selon laquelle la virginité chez les KUMU serait un signe d'honneur et de chasteté pour la fille.

Tableau n°23. Cadeaux liés à la virginité chez les Kumu

Existe -t-il des cadeaux que la coutume Kumu prévoit pour le cas de la virginité ?	effectif	pourcentage
- Oui	07	17,5
- Non	33	82,5
Total	40	100

Source : Nos enquêtes sur terrain, Mai 2013

Il ressort de ce tableau que 7 répondants soit 17,5% qui ont accepté oui, pour confirmer qu'il ya des cadeaux en cas de la virginité et 33 répondants soit 82,5 % ont dit non, ce qui confirme à moitié notre troisième hypothèse selon laquelle , la coutume KUMU ne prévoit aucun cadeau en cas de la virginité, sauf, ils manifestent une grande joie à travers les chants et les danses en brandissant un drap blanc du lit conjugal, où se trouve la tache du sang, faisant preuve de la virginité de la jeune fille.

3.7 DISCUSSIONS ET INTERPRETATIONS DES RESULTATS

Nous avons administré notre questionnaire d'enquête à 96 répondants dont 56 répondants soit 58,3% étaient de Nyanga, surtout qu'ils sont nombreux que les Kumu et 40 répondants soit 41,6% étaient des Kumu.

Pour ce qui concerne l'âge de nos répondants 26 répondants soit 27% avaient l'âge de 20 à 30 ans, 27 répondants soit 28,1% avaient 31 à 40 ans ; 32 répondants soit 33,3% avaient 41 à 50 ans et 11 répondants soit 11,4% avaient l'âge de 51 à 60 ans , ce qui témoigne que nous avons administré notre questionnaire aux adultes.

56 répondants soit 58,3% étaient de sexe masculin et 40 répondants soit 41,6% étaient de sexe féminin, ce qui signifie que notre questionnaire était adressé aux personnes de différents sexes.

69 répondants soit 71,8% étaient des mariés, 17 répondants soit 17,7% étaient des célibataires, 8 répondants soit 8,3% étaient des divorcés et 2 répondants soit 2% étaient des veufs, ce qui montre que , nous avons enquêtés des personnes mariées , célibataires, divorcés et veuves.

40 répondants soit 41,6% étaient des agriculteurs, 36 répondants soit 37,5% étaient des enseignants, 12 répondants soit 12,5% étaient des commerçants et 8 répondants soit 8,3% étaient des étudiants ,ce qui prouve que la majorité de nos répondants étaient des agriculteurs et enseignants.

56 répondants de la communauté Nyanga soit 100% ont dit qu'il existe de célébration des mariages dans leur milieu, ce qui justifie que tous nos répondants Nyanga confirment qu'il existe des célébrations des mariages dans leur milieu.

10 répondants soit 17,8% ont confirmé que dans la tribu Nyanga, la dot est de 12 chèvres, 6 répondants soit 10,7% ont parlé que la dot consiste aux habits de deux parents de la fille et pour la fille , 4 répondants soit 7,1% ont dit qu'il faut donner des boissons traditionnelles et un porc pour les Jeunes de la famille et une chèvre pour la belle mère ,et 36 répondants soit 64,2% ont dit que tout ce qui est ci- haut est nécessaire à la fois pour la dot, ce qui confirme notre première hypothèse.

56 répondants soit 100% ont dit oui, que chez les Nyanga, les procédures des fiançailles amène le futur époux à offrir des petits cadeaux à sa future belle famille , faire des travaux des champs et des visites répétées entre les deux familles , ce qui confirme à moitié notre deuxième hypothèse.

50 répondants soit 89,2% ont confirmé que chez les nyanga , les pratiques des procédures des fiançailles continuent jusqu'à présent , 6 répondants soit 10,7% disent non, car cette pratique a disparu à cause du modernisme, l'acculturation, le christianisme et l'intellectualisme.

56 répondants soit 100% parlent qu'il est vrai que la virginité pour la tribu nyanga serait un signe d'honneur pour la fille et sa famille, ce qui confirme à moitié notre troisième hypothèse.

56 répondants, soit 100% confirment qu'à chaque cas de virginité, la coutume Nyanga prévoit un cadeau à la mère de la jeune fille, composé d'une pièce de pagne et une chèvre.

Dans le milieu Kumu, conformément au tableau n°19 de notre recherche, 38 personnes soit 95% parlent que les mariages précoces ne sont pas célébrés chez les Kumu, tandis que 2 personnes soit 5% disent oui à la célébration des mariages précoces.

10 répondants soit 25% parlent que les éléments constitutifs de la dot chez les KUMU sont des 5 chèvres, 3 répondants soit 7,5% parlent de la boisson traditionnelle et la cigarette pour les jeunes, 2 répondants soit 5% expliquent qu'avant de contracter le mariage on donne à la belle famille un animal sauvage (Koto) et 22 répondants soit 55% parlent que tous les biens cités ci-haut sont nécessaires à la fois pour la dot, ce qui confirme notre première hypothèse.

40 répondants soit 100% expliquent que chez les Kumu, la fille n'est pas concernée par la dot sauf ses parents.

37 répondants soit 92,5% disent oui, que les procédures des fiançailles amènent le futur époux à faire des travaux à sa future belle famille, donner aussi la viande d'un animal sauvage et offrir d'autres petits cadeaux à sa fiancée, ce qui confirme à moitié notre deuxième hypothèse.

39 répondants soit 97,5% disent oui, que chez les Kumu la virginité est un signe d'honneur et de chasteté pour la fille et 1 enquêté a dit non. Ce tableau n°22, confirme notre troisième hypothèse.

7 répondants soit 17,5% disent que chez les KUMU, il y a un cadeau prévu pour le cas de la virginité, 33 répondants soit 82,5% disent non, ce qui confirme notre troisième hypothèse selon laquelle, la coutume KUMU ne prévoit aucun cadeau en cas de la virginité, sauf ils se limitent à manifester une grande joie à travers les chants et les danses en brandissant un drap blanc du lit conjugal où se trouve la tache du sang comme preuve de la virginité de la jeune fille.

CONCLUSION GENERALE

Notre synthèse historique porte sur « étude comparative des cérémonies des mariages traditionnels entre les tribus Nyanga et Kumu, des origines à 2012 »

Hormis l'introduction et la conclusion générale, notre travail comprend trois chapitres. Le premier présente le territoire de Walikale, le milieu de notre étude.

Le deuxième chapitre explique quelques termes clés de notre thématiques. Il décrit le mariage en milieu Nyanga et Kumu.

Le troisième chapitre, présente et discute les résultats de nos enquêtes de la question de la dot chez les Kumu et les Nyanga, les procédures des fiançailles chez les Kumu et Nyanga , la considération accordée par les Kumu et les Nyanga à la virginité, il se dégage que nos hypothèses ont été confirmées d'autant plus que le résultats de notre recherche se présente comme suit :

1. Sont considérés comme dot chez les Nyanga : 12 chèvres, les habits pour les deux parents de la fille , les habits pour la fille, la boisson traditionnelle , un porc pour les jeunes et avant de contracter le mariage avoir donné une chèvre à la belle famille.

Pour les KUMU , 5 chèvres, des habits pour les deux parents et non pour la fille , la boisson traditionnelle et la cigarette pour les jeunes et pour donner la fille à contracter le mariage, on exige un animal sauvage appelé « *Koto* » entier c'est-à-dire animal sauvage semblable à la chèvre « Antilope »

2. les procédures que suivent les Nyanga et les Kumu pour les fiançailles sont chez les Nyanga : le futur époux doit faire des petits travaux et de donner des petits cadeaux à sa belle famille et les visites répétées entre les deux familles .

tan disque pour la tribu Kumu, les fiançailles sont une étape où le futur époux doit aussi faire des travaux des champs à sa future belle famille,

donner des cadeaux comme la viande sauvage et d'autres petits cadeaux pour sa fiancée.

3. La validité de la virginité pour ces deux tribus, est chez les Nyanga un signe d'honneur pour la jeune fille et sa famille, comme remerciement le futur époux enverra à sa belle mère un pagne et une chèvre pour avoir bien gardé sa fille. Chez les Kumu, c'est aussi un signe d'honneur et de chasteté, la coutume Kumu ne prévoit aucun cadeau sauf, ils manifestent une grande joie à travers des chants et les danses en brandissant le drap blanc du lit conjugal où se trouve la tache du sang faisant preuve de la virginité de la fille.

Après analyse et interprétation des résultats, les tableaux n°13 et 19 confirment notre première hypothèse, les tableaux n°14, et 21 confirment notre deuxième hypothèse et les tableaux n°16 et 22 confirment notre troisième hypothèse

Pour arriver à vérifier nos hypothèses, nous avons utilisé les méthodes : historique, comparative, statistique, appuyés aux techniques : documentaire, d'interview, de questionnaire d'observation et d'échantillonnage.

Notre travail n'a pas la prétention d'être parfait, car toute œuvre humaine ne manque pas d'imperfection. C'est dans ce titre « étude comparative des cérémonies des mariages traditionnels entre les tribus Nyanga et Kumu : des origines à 2012 », que nous invitons d'autres chercheurs qui s'intéresseraient à ce thème de l'enrichir et de nous compléter en abordant les aspects aux quels nous avons attachés moins d'importance.

Cependant, nous restons ouverts à vos remarques et suggestions ayant trait à notre recherche.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES

1. BOLS, A. *Introduction à la sociologie Africaine*, éd. Saint Paul, Kinshasa, 1967 ; P111
2. BRANDT ET Alli *comment réussir votre mariage*, JVB, 1882, P81
3. MULAGO, G.C.M, *Mariage traditionnel Africain et mariage chrétien*, saint Paul, Kinshasa, 1981, P 122
4. TSHIBANDA WA MUELE, *femme libre, femmes enchaînées*, éd. Saint Paul, Lubumbashi, 1979.P.97
5. MICHEL PANOF et Alli, *dictionnaire de l'ethnologie*, éd. Paillotte, Paris, 1973, P97.
6. R LUPAMANYI, *histoire 2^{ème} année CO*, Médiaspaul, 2010, P.192
7. SENEKE MODY CISSOKO et Alli , *histoire de l'Afrique*, éd. Georges land, Paris.1963.P97.
8. VANSINA, J. *Introduction à l'ethnologie du Congo*, éd. CRISP, Kinshasa, 1996, P.102
9. BRECITOP : la fille : *idées traditionnelles ; idées nouvelles*, éd.des Bruxelles, 1993. P.188
10. BINET J. *le mariage en Afrique noire*, éd. du cerf. Boeck maél, Bruxelles, 1993. P102
11. Pierre de KIRINI, *que dit le code de la famille ?* Éd. Du CEPAS, 1989, P13, 27
12. AKENAWI LAKEN, cl. *Histoire 6^{ème} secondaire*, 2009, P.19
13. BLANCHET, A, et Ali, *les techniques d'enquêtes en sciences sociales*, Paris, Dunod. 2005
14. La sainte Bible, version du Semeur
15. Prost A, douze leçons sur l'histoire, paris , Paul, 1996.
16. GRAWITZ.M, *lexique des sciences sociales 8^{ème} éditions*, Paris Dalloz, 2004.

2. ARTICLES

- LITHO GESENDE. G, le mariage traditionnel chez les KUMU, au C.R.L.C.A/Kisangani 2010, pp
- BUTOA BALINGENE/MUPFUNO BANYENE Et ANNOCIE MUSINGI-KONGOLO, essai d'analyse comparative du mariage chez les Bahunde et les lokele, le *Cahier de Recherche Universitaire*, UAGO, Vol 2, N°1, 2012.

3. TFC ET MEMOIRE (inédits)

- KIKWABANTU TUKUNI Zéphyrin, Apport des cultures vivrières Sur le développement socio-économique dans le territoire de walikale, de 2008-2011, mémoire, UPROGL, 2011
- NDUWAYEZU André, causes des mariages tardifs en milieu urbain et leurs incidences sociales dans le secteur Gisenyi de 2004 à 2010, mémoire, ISP-GOMA, 2011.
- NSAMAMBA MULEWA, I. Histoire politique et culturelle du groupement Luberike I en Territoire de Walikale, des origines à 2011, TFC, ISP-GOMA, HSS, 2011.
- BUSANGA MIRUMBI. V, le mariage coutumier Nyanga au regard du code de la famille congolais, TFC, Université Ouverte, 2010
- Célestin KIBIRA BIANJA ; impact des mariages sur le développement Socio-économique du groupement kisimba en territoire de walikale, TFC, ISDR- Pinga, 2010
- Jackson MISHIKI BIKUNDE, la contribution des ONGs locales dans la réinsertion socio économiques des enfants sortis des forces armées dans la cité de Walikale et ses environs, cas de l'ONG GRAADE, de 2005-2007 , mémoire, UO-GOMA, 2010

IV. NOTES DE COURS

- MUSHUNGANYA SAMBUKERE. J, cours des questions spéciales de littérature orale Africaine, ISP-Machumbi, L2F.L.A,2011-2012,P21
- NZABANDORA J, Anthropologie générale, G1sociologie, UNIGOM, 2007-2008
- MASHI NGUNZA Casimir, cours des méthodes des recherches en Histoire et science sociales, L1 HISTOIRE, ISP-GOMA, 2011-2012
- OKAMBA P, cours de droit civil des personnes, G1 Droit, UNIVOGO, 2007-2008
- KIBAMBI. C, droit civil des obligations, G3 Droit, UNIVOGO, 2009-2010
- KALAMBAY LUMPUNGU, *Droit civil des obligations, G2Droit, ULPGL, Goma, 1994.*
- MATIABO ASIKILA, Méthode de recherche en Sciences sociales, G2 Droit, UNIGOM, 2011

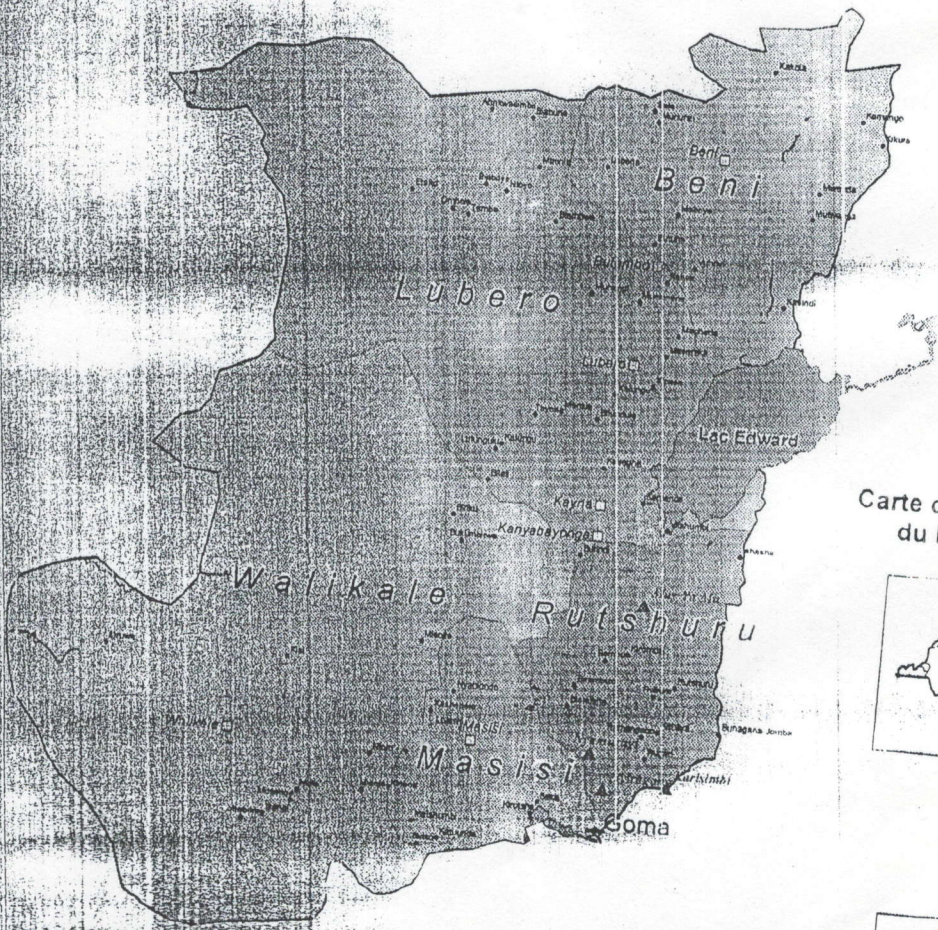
TABLE DES MATIERES

EPIGRAPHE.....	i
IN MEMORIUM	ii
DEDICACE.....	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iv
REMERCIEMENTS.....	v
0. INTRODUCTION GENERALE.....	1
0.1 ETAT DE QUESTION.....	1
0.2 CHOIX ET INTERET DU SUJET	3
0.3 PROBLEMATIQUE.....	4
0.4 LES HYPOTHESES DU TRAVAIL	6
0.5 OBJECTIF DU TRAVAIL.....	7
0.6 METHODES ET TECHNIQUES UTILISEES	7
0.7. DIVISION DU TRAVAIL	10
0.8 DIFFICULTES RENCONTREES	11
0.9 DELIMITATION DU SUJET	11
CHAPITRE PREMIER : PRESENTATION DU MILIEU D'ETUDE	12
1.1. Aperçu historique	12
1.2 situation géographique.....	14
CHAPITRE DEUXIEME : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE.....	27
2.1 DEFINITION DES CONCEPTS CLES.....	27
2.1.1 LE MARIAGE	27
2.1.2 Les fiançailles	28
2.1.3. La dot	28
2.1.4 Le concubinage ou union libre.....	29
2.1.5. La tribu	29
2.1.6. Formes du mariage	30
2.1.6.1 La monogamie	30
2.2. LE MARIAGE CHEZ LES NYANGA	34
2.2.1. sens du mariage chez les Nyanga	34
2.2.3.5. IMPORTANCE DE LA VIRGINITE CHEZ LES NYANGA.....	41
2.2.3.6. SORTES DE MARIAGE CHEZ LES NYANGA	42
2.2.3.7. Age requis pour contracter le mariage.....	43
2.2.3.8. Le jour du mariage	43

2.3. Le mariage traditionnel chez les KUMU	46
2.4. Les migrations des Nyanga et les Kumu	50
2.4.1. Les migrations des Nyanga	50
2.4. Les migrations du peuple Kumu	51
2.4.2.1. Historique du groupement wassa	53
CHAPITRE TROISIEME :	55
PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE.....	55
3.1. OBJECTIF DE L'ENQUETE.....	55
3.2 DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....	56
3. 3 METHODOLOGIE DE L'ENQUETE.....	56
3.4 POPULATION D'ETUDE ET ECHANTILLON DE RECHERCHE	56
3.5 SAISIE ET TRAITEMENT DES DONNEES.....	57
3.7 DISCUSSIONS ET INTERPRETATIONS DES RESULTATS.....	65
CONCLUSION GENERALE	68
BIBLIOGRAPHIE	70
I.OUVRAGES	70
2.ARTICLES	71
3. TFC ET MEMOIRE (inédits).....	71
IV.NOTES DE COURS	72

AMTORG

Province du Nord-Kivu



Carte de la province du Nord-Kivu



Légende

- Chef-lieu de Province
- Cité
- Ville / FIDA
- ▲ Volcan
- ✈ Aéroport
- ▨ Lacs
- Routes

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE ADRESSE A LA COMMUNAUTE NYANGA

Nous sommes étudiants à l'ISP –GOMA, section de lettres et sciences Humaines dans le département d'Histoire.

Nous menons une étude qui porte sur : « l'étude comparative des cérémonies des mariages traditionnels entre les tribus du territoire de walikale : cas de Nyanga et les Kumu, des origines 2012 »

C'est dans ce cadre que nous vous soumettons ce questionnaire, en y répondant vous aurez contribué à l'élaboration de notre travail. Pour cela, il suffira de cocher dans l'une des cases prévues ou soit en émettant des suggestions.

I. Identification

- Age :
- Sexe : M
- Etat civil : marié(e) célibataire divorcé(e) veuf(e)
- Profession

II. Questionnaire proprement dit

1. Existe –t-il des célébrations des mariages dans votre tribu ?
a. R/ oui non
2. Quels sont les éléments constitutifs de la dot dans votre tribu ?
 - 12 Chèvres
 - Les habits de deux parents de la fille et pour la fille
 - La boisson traditionnelle, un porc pour les jeunes et une chèvre à la belle mère avant de contracter le mariage
 - Le tout à la fois
3. Est- il vrai que les procédures des fiançailles chez les Nyanga amène le futur époux à faire des petits cadeaux à sa future belle famille, des travaux de champ et des visites répétées entre les deux familles ?
R/oui non
4. Si oui, c'est encore pratiquer jusqu'à présent ?
R/oui non
5. si non, pourquoi ?
R/.....
6. Est-il vrai que la virginité pour votre tribu serait un signe d'honneur pour la fille et sa famille ?
R/oui non
7. Si oui, existe- t-il des signes de remerciement
R/ oui non
8. Si oui, comment il est constitué ?
 - a. Un pagne
 - b. Une chèvre
 - c. Le tout à la fois

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE ADRESSE A LA COMMUNAUTE KUMU DE WALIKALE

Nous sommes étudiants à l'ISP –GOMA, section de lettres et sciences Humaines dans le département d'histoire.

Nous menons une étude qui porte sur : « l'étude comparative des cérémonies des mariages traditionnels entre les tribus du territoire de walikale : cas de Nyanga et les Kumu, des origines à 2012 »

C'est dans ce cadre que nous vous soumettons ce questionnaire, en y répondant vous aurez contribué à l'élaboration de notre travail. Pour cela, il suffira de cocher dans l'une des cases prévues ou soit en émettant des suggestions.

I. Identification

- Age :
- Sexe : M F
- Etat civil : marié(e) célibataire divorcé(e) veuf(e)
- Profession

II. Questionnaire proprement dit

1. Existe –t-il des célébrations des mariages dans votre tribu ?
d. R/ oui non
2. Quels sont les éléments constitutifs de la dot dans votre tribu ?
 - 5 Chèvres
 - Les habits pour les parents de la fille et pour la fille
 - La boisson traditionnelle , et les cigarettes pour les jeunes
 - Pour contacter le mariage, on exige un animal sauvage appelé « koto »
 - Le tout à la fois
3. la fille n'est elle pas concernée à la dot ?
R/oui non
4. Si non, pourquoi ?
R/.....
5. Est il vrai que les procédures des fiançailles est une étape où le futur époux doit faire des travaux à sa future belle famille , donner la viande sauvage et d'autres petits cadeaux
R/oui non
6. Est-il vrai que chez les Kumu, la virginité est un signe d'honneur est de chasteté ?
R/oui non
7. Existe –t-il des cadeaux que la coutume Kumu prévoit pour le cas de virginité ?
R/oui non
8. Si oui, quel type des cadeaux ?
R/